

Pierre YAMBUYA LOTIRA KIBESI



2^{ème} Edition, Kinshasa, avril 2003

Préface

Le temps retrouvé

Il y a un aspect qui se cache en RDC d'aujourd'hui: la redécouverte des racines du développement du Congo-Belge.

On la découvre à la Direction Générale de Migration (DGM) dans sa lutte infinie pour le changement de mentalité de l'homme dans ce vaste pays de 2. 345.000 pour que tes Congolais entrent dans le concert mondial des hommes soucieux d'être heureux dans la paix, et aussi que les autres êtres humains (étrangers) puissent définitivement considérer la RDC comme leur seconde patrie. Le Congo-Belge était l'espoir de développement à travers sa scandaleuse potentialité de richesses naturelles.

La DGM est en train de sonner la cloche mondiale pour que toute l'humanité sans discrimination puisse participer à la réhabilitation socio-économico-industrielle de ce vaste territoire appelé autrefois: Etat Indépendant du Congo (EIC); Congo-Belge (CB); République du Congo (RC); République Démocratique du Congo (RDC); République du Zaïre (RZ) et redevenu République Démocratique du Congo (RDC) depuis le 17 mai 1997. En tous cas, notre pays a toujours été le bon rêve du bien-être pour tous sans considération raciale.

Voyager enseigne l'égalité humaine

Venez et revenez visiter l'actuelle République Démocratique du Congo (RDC) par la grande porte accueillante de la Direction Générale de Migration (DGM), car participer à sa réhabilitation ou tout simplement revivre le lointain Etat Indépendant du Congo et même le proche Congo-Belge est très facile aujourd'hui dans ce projet réaliste de quatre siècles de demain, et d'ailleurs à l'avantage de l'existence de notre monde. La RDC doit renaître sur ses bases historiques de la conférence de Berlin de 1885 jusqu'au 30 juin 1960

Oui !, cette portion de la terre est un pays de l'histoire, un vaste territoire plein de richesses naturelles que l'homme n'a pas encore totalement découvert, dont l'humanité toute entière peut vivre tranquille. Enfin, un lieu où l'histoire veut que chaque être humain sans distinction raciale soit membre effectif de son développement

J'ai rêvé de vivre en RDC, ici tout est à la portée de la main dans la nature la plus merveilleuse de notre monde, le plus beau jardin secret du Bon Dieu, dont la DGM détient tout simplement les solutions d'un meilleur avenir pour tous, car nous n'avons pas droit de refuser le modernisme pour revenir en grande vitesse à l'Antiquité.

C'est pourquoi la DGM veut offrir au monde entier le plus beau festival de développement à travers l'expérience congolaise de ses nombreux passés jusqu'à la fin de la 2^eme République et la 3^{ème} République aujourd'hui.

L'auteur

Avant – Propos

La RDC a tout intérêt à devenir une destination ouverte pour beaucoup d'entrepreneurs, de touristes, grâce à la Direction Générale de Migration (DGM) qui est le plus grand support du développement économique du pays: l'instrument sécuritaire garantissant la longévité des projets par le maintien des mesures ouvertes traduisant un changement des mentalités.

La Direction Générale de Migration (DGM) demeure la première institution par excellence qui modifie par la qualité de ses services, l'image ternie du pays par des raisons bureaucratiques et des fins d'extorsion où chacun cherche sa tartine.

Etant donné que le développement du pays est en grande partie tributaire de la vision migratoire de l'institution spécialisée en la matière, la Direction Générale de Migration (DGM) doit redéfinir des "à priori" en cherchant à améliorer le statut des étrangers vivant en RDC, en optant pour une attitude de respect des expatriés trop souvent considérés comme des vaches à lait potentielles.

Introduction

La date du 30 juin 1960 fut, pour la plupart des congolais, l'ère d'un nouveau développement dont les stratégies devraient être choisies par eux-mêmes comparativement au soleil qui s'élève à l'horizon amorçant un jour radieux puissance des lobbies destructeurs menaçant le développement du pays, voire les infrastructures héritées de la colonisation belge.

Malgré l'indépendance, ceux des étrangers tels les belges, pakistanais, portugais, grecs, Indiens, arabes.. qui regagnèrent leur pays d'origine, laissèrent leurs biens tant immobiliers qu'industriel au Congo. Le comble intervint en 1973 sous le règne de Monsieur Mobutu et sa clique qui précipitèrent le pays vers la voie de sous-développement. A l'avènement du Feu Laurent-Désiré Kabila, tous les espoirs étaient permis pour relever le pays du grand défi de la reconstruction nationale. La Direction Générale de Migration (DGM) a été le premier grand service qui a répondu aux attentes du peuple au lendemain du 17 mai 1997.

Pour le moment, des grands projets doivent s'enraciner sur le décor laissé par les belges dans le domaine des infrastructures afin de refonder une société plus prospère.

Chapitre 1 : Histoire migratoire

Les Politiques d'immigration et d'émigration en RDC

Depuis l'accession de notre pays à l'indépendance le 30 juin 1960. Il n'y a jamais eu une politique officielle sur l'immigration. Aujourd'hui, il est temps pour que notre 3^{ème} République puisse constituer la grande occasion de faire comprendre à notre peuple la pertinence de migrations en RDC. C'est pourquoi, nous mettons à votre disposition ce projet sur l'avenir de l'immigration dans l'intérêt du développement de la nation congolaise.

L'histoire nous apprend que beaucoup de pays économiquement développés ont réussi à s'industrialiser le plus rapidement possible grâce aux migrations internationales. Il nous est donc très impérieux d'élaborer une politique nationale d'immigration du fait ^que certains obstacles conjoncturels ne permettent pas à la RDC de se développer. Ainsi, nous devons réfléchir sur la meilleure politique d'immigration en améliorant le statut des étrangers qui vivent dans notre pays et ceux qui sont appelés à y séjourner.

Cette publication se situe à un moment clé de la vie économique et sociale congolaise, car la quasi-interruption des migrations actuelles permet d'envisager la situation avec optimisme. L'immigration sélective doit reprendre inéluctablement son cours en RDC, comme jadis à l'époque de la naissance de l'Etat Indépendant du Congo en 1885.

Nous ne devons pas oublier que ceci est une source d'alimentation du circuit de travail indispensable au développement des entreprises et sera la conséquence directe à l'industrie en RDC pour résorber le chômage et créer une nouvelle dynamique de développement grâce aux étrangers ayant choisi de vivre dans notre pays.

Il y a donc nécessité de favoriser l'immigration sélective de développement en harmonisant la législation en la matière; faire adapter l'immigration à la conjoncture économique nationale et internationale; réduire progressivement l'écart entre les grandes villes et les centres ruraux en y favorisant l'insertion des étrangers dans la vie socio économique à travers le territoire national librement.

Pour atteindre positivement les objectifs d'une immigration de développement, la RDC doit se pencher sur les trois points suivants :

1. Immigration cohérente et empirique

- cohérente : harmoniser immigration et opportunité économique
- empirique : adapter l'immigration aux variations de l'économie

2. Immigration et rentrée des devises

- harmoniser immigration et tourisme
- admettre des ressortissants de certains pays développés à séjourner sur l'ensemble du territoire national sans visa pendant une période ne dépassant pas 30 jours

3. Intégration des congolais de la diaspora

- favoriser l'exploitation des capacités professionnelles des congolais de la diaspora.

L'attitude des congolais à l'immigration

L'attitude des congolais à l'égard de l'immigration doit être cohérente dans la mesure où le souci permanent consiste à harmoniser l'immigration et l'opportunité économique.

Grâce au patrimoine national de la RDC, dont la découverte réelle a été rendue possible par le mouvement migratoire européen bien avant la conférence de Berlin de 1885 et sa mise en valeur par l'administration coloniale belge, tous les Congolais doivent accorder plus d'attention aux projets de développement nous remettant au travail, et non aux projets visant des profits égoïstes rapides ou d'exploitation.

Il faut apprendre aux congolais à pêcher et non leur donner seulement du poisson. Si hier c'était la découverte et la valorisation, nationale par la seule volonté coloniale en dehors de la création de la population congolaise sans connaissance de technologie de développement, l'indépendance nous a donné la grande opportunité d'accroître nos connaissances à travers le monde, dont l'ouverture de la RDC vers l'extérieur doit devenir réelle. Les étrangers sont les bienvenus comme nous aimons être bien accueillis à l'étranger.

La Direction Générale de Migration en rendant plus facile l'obtention des visas auprès des Missions Diplomatiques Congolaises et en créant les conditions optimales de la confiance entre les étrangers et les nationaux, permettra de favoriser l'éclosion d'un cadre harmonieux de développement dans la concorde avec le reste du monde.

Une place importante doit être accordée à des **INTERFACES** : des intermédiaires de développement, des gens à qui on donne la gestion des dossiers, des hommes polyvalents parmi les étrangers nés au Congo ou ayant vécu plus de 30 ans qui connaissent l'environnement du pays. Dans le cadre du mouvement des capitaux, les interfaces deviennent des outils de référence.

Conditions de moralité et d'honorabilité

La Direction Générale de Migration (DGM) en se référant sur une "à priori" de confiance, doit avoir de la part des étrangers résidents en RDC des personnes de référence qui peuvent témoigner sur la moralité et l'honorabilité de nouveaux résidents afin de décourager ceux des étrangers venant blanchir l'argent sale.

De manière informelle les missions diplomatiques et consulaires accréditées en RDC, ainsi que les représentations des communautés étrangères doivent aider la DGM à sélectionner les nouveaux arrivants pour leur intégration

dans la société congolaise de développement. L'accès au territoire sera interdit aux aventuriers et mendiant professionnel

Période Pré-colonial

Cette période mal définie dans la partie congolaise par manque d'écrits, s'est caractérisée par un sous-développement par rapport à d'autres régions africaines qui n'ont pas attendu l'arrivée des occidentaux pour connaître un haut degré de civilisation. Tels sont les cas de la ville de Tombouctou, des civilisations égyptiennes (pharaon), éthiopienne, etc. Une lecture consciencieuse de l'histoire nous montre combien l'occident est redevable à l'Afrique pour ses multiples apports à la science, à la médecine, aux arts plastiques, à la musique, etc.. Tous ces facteurs démontrent combien l'Afrique en général avait atteint à un moment de son histoire, un haut degré de développement ayant fait sa fierté.

Le cas en particulier du Congo est éloquent. Nous devons nous interroger: pourquoi n'avons-nous pas assez de nos ancêtres avant l'arrivée des européens? Les quelques mosquées et autres objets d'arts réalisés par nos ancêtres n'étaient pas "congolais", car le Congo entant qu'entité administrative n'existait pas.

En effet, nous vivions dans un amalgame d'ethnies très limitées sans grande ouverture sur le monde. Nos populations vivaient sous le concept des villages dont les frontières s'arrêtaient là où les hommes ne se comprenaient pas sur le plan linguistique. Dans une telle société, le développement était enfreint par certaines us.

Quand nous observons le peuple Kongo par exemple, nous constatons qu'il continue jusqu'à ce jour à préparer sa chikwangue avec les mêmes instruments et méthodes de l'époque précoloniale, malgré son évolution spatio-temporelle.

Ceci veut dire que l'homme dans les confinements tribaux d'hier n'a pas eu de projet ambitieux pour améliorer l'ensemble de ses conditions de vie.

Période coloniale et son incidence migratoire

En réalité la période coloniale ne date pas de 1885 avec la conférence de Berlin. Déjà la découverte du fleuve Congo en 1482 par Diego Cao, était le commencement de la colonisation dans le bassin du majestueux fleuve Congo, beaucoup d'échanges commerciaux naquirent entre le Portugal développé et le peuple Kongo.

Dans cette perspective historique, David Livingstone et Henry Morton Stanley furent les plus grands artisans de la naissance de la Colonie belge en 1885.

C'est à partir de cette période que le mouvement migratoire international devenait officiel car les colons missionnaires colons étaient les premiers arrivés pour dispenser un enseignement de haute qualité morale envers des noirs unifiés à l'intérieur des frontières établies par la conférence de Berlin en 1885. Malgré nos diversités culturelles avec l'occident, les colons missionnaires avaient réussi à nous tenir égaux aux blancs dans la parole du Seigneur.

L'évangélisation chrétienne était une étape très importante du processus d'intégration de ceux qui étaient devenus des congolais dans un vaste territoire de 2.345,000 Km². Toutefois, c'est celui qui se déplace de son pays pour un autre qui doit s'adapter dans le pays d'accueil.

Le cas de notre pays était différent, car les colons venus du Nord étaient beaucoup plus développés, c'est-à-dire que s'intégrer dans notre culture noire constituait, pour eux, une régression

L'homme noir congolais de l'époque se sentait inférieur aux réalismes blancs, les moyens de transports modernes qui les amenaient chez nous par la voie des eaux par rapport à nos petites pirogues les constructions modernes commencèrent, habillement, les écoles et même les cloches des églises épatèrent nos compatriotes de l'époque. Donc les colons européens ne pouvaient pas s'intégrer dans notre civilisation. Dans Les nouvelles villes, les immigrants coloniaux construisaient leur quartier moderne à l'écart, mais chez les colonisés ils tracèrent des avenues suivant un urbanisme occidental.

Les paroisses chrétiennes (catholiques et protestantes) étaient des centres de transit des noirs vers la nouvelle culture venue du Nord (occident), de même que les mosquées musulmanes venues du monde arabe. Ainsi naquirent de nombreux centres commerciaux.

Sans plus se référer aux écritures de nombreux européens sur les atrocités et autres méfaits des colonisateurs sur les colonisés. Nous devons tout simplement avouer que le mouvement migratoire colonial belge était très positif. Des écoles, des hôpitaux, des quartiers modernes, des usines de production de toute sorte, des entreprises de construction, des centres de recherche agronomique et surtout l'unité étaient réalisées grâce à ce mouvement migratoire colonial.

L'intégration était facilitée par une langue de référence commune sur les 350 tribus existantes, donc le français était enseigné dans toutes les écoles. Ce qui était impossible hier, était devenu une réalité, car le peuple Kongo quittait son environnement tribal ou ethnique pour aller s'installer plus loin à l'Est vers la frontière ougandaise ou soudanaise, jusqu'à constituer leur foyer avec les ressortissants qu'ils ne connaissaient pas hier. Ce mouvement migratoire interne provoqué par le mouvement migratoire externe venu du Nord était à la base de l'unité congolaise, car il avait réussi à briser les frontières linguistiques dans l'ensemble de ce grand territoire de 2.345.000 Km².

La grande réussite de migrations du nord vers le Congo-Belge, c'est l'industrialisation. Cet événement n'était pas l'oeuvre de la seule Belgique,

car le mouvement migratoire colonial belge avait su mettre en place une structure d'immigration coloniale sélective.

Pendant que les grandes industries s'installaient dans les grandes villes (Léopoldville, Elisabethville et Stanleyville) contrôlées par les grandes firmes belges, françaises, britanniques, hollandaises, américaines, etc., les petites et moyennes entreprises qui proliféraient, étaient celles des immigrés grecs, portugais, indiens, pakistanais et urubus à l'intérieur du pays dans des coins surtout reculés.

Grâce à la politique migratoire sélective coloniale belge, notre pays avait valorisé ses terres par de nombreux planteurs et éleveurs grecs, portugais, belges, etc. La belle hôtellerie de l'époque était en grande partie tenue par les grecs,

de même que le grand commerce à l'intérieur du pays fut géré par les Grecs, Portugais, Indiens, Pakistanais c'est-à-dire les techniques de développement de notre pays à l'époque étaient entre les mains des immigrés coloniaux sous une rigoureuse administration belge.

Le monde colonial offrait aux colonisés sur toute l'étendue du territoire national une vie entièrement acceptable fondé sur le bien-être, car même les soins médicaux étaient octroyés aux villageois vivant dans les coins les plus reculés des centres urbains, de même que l'enseignement demeura accessible, car gratuit.

Les routes étaient entretenues dans tout le Congo-Belge, et le transport routier des marchandises comme celui des voyage-voyageurs était très développé. La valorisation coloniale de nos richesses émanant de nos lacs et cours d'eau avait permis de mettre en place des grands chantiers de construction navale (des petits chalutiers, des remorqueurs de marchandises, des bateaux de voyageurs et des bacs) .

Ainsi la pêche lacustre aux lacs Tanganyka, Edouard, Albert, Moero, Léopold I, etc. inondait de poissons frais le territoire belge jusqu'à l'exportation, car le poisson capitaine recherché dans le monde avait sa première base de pêche chez nous.

L'aéronautique civile coloniale avait donné l'occasion aux constructions de nombreux aéroports et aérodromes à travers le pays. La Sabena, ainsi que l'Air Brousse et très peu d'autres petites compagnies aériennes étaient à la hauteur de leur responsabilité dans le ciel congolais en créant beau-coup d'emplois (c'est-à-dire une fierté congolaise sous une administration migratoire coloniale).

Quant à notre fleuve et ses nombreux affluents, l'OTRACO en fut la plus grande entreprise de transport dans le monde avec une flotte de plus de 1.000 unités qui naviguaient entre Léopodville et Stanleyville liant production à la ponctualité d'horaires exceptionnels dont tous les riverains sur ses différents tronçons étaient très satisfaits : vers Zongo, Port-Franquit, Kikwit, Boende, Banningville et que sais-je encore de ses nombreuses destinations. L'école de navigation fluviale de Léopoldville était l'un des meilleurs centres de formation technique au Congo-Belge.

Son réseau de chemins de fer Matadi-Léopoldville et ses ateliers de réparation à Thysville, l'école des machinistes et des techniciens demeuraient des lieux de travail très développés, dans l'ensemble, l'activité coloniale de l'OTRACO était l'un des centres de développement de notre pays.

En dehors de l'OTRACO, l'exploitation ferroviaire de KDL, CFL et de VICICONGO favorisait la découverte de notre territoire colonial et offrait des possibilités touristiques de développement. Grâce à la main d'oeuvre locale toutes ces réalisations furent possibles. Ce qui a permis de chasser le chômage,

L'indépendance

L'accession du Congo-beige à l'indépendance offrait aux colonisés Noirs, intégrés à la culture occidentale, des nouvelles perspectives d'avenir. D'ailleurs, les congolais évolués étaient appelés jusqu'en 1960 des assimilés avec un numéro d'immatriculation.

C'est ce privilège d'immatriculé qui m'avait permis en 1957 d'entrer à l'Athénée Royal de Stanleyville réservé uniquement aux enfants des blancs, car mon père avait déjà grimpé le rang de haut fonctionnaire noir de la colonie. Déjà dans chaque grande ville du Congo-belge au milieu des années 50, le nombre des immatriculés devenait de plus en plus important avec comme transit le stade des évolués.

Ces deux catégories, bien que sans aucune formation universitaire se limitaient très souvent aux diplômés de moniteurs et des infirmiers, attirèrent plus des candidats pour prendre les places des blancs, car les formations techniques étaient considérées de moindre importance. L'avènement du Ghana à l'indépendance était très déterminant à l'épanouissement des futurs hommes politiques congolais. Ainsi, Patrice Lumumba l'un des apôtres africains de N'Krumah se lança définitivement dans la lutte pour l'indépendance nationale.

Mais des hommes beaucoup plus instruits que lui, avaient une autre vision, c'est le cas de Joseph Kasa-Vubu, ancien grand séminariste, qui lutta pour une indépendance régionale, donc du seul Bas-Congo. De maturité grandissante, la préoccupation de Patrice Lumumba était de ramener la vie sociale des congolais au degré comparable à celui de l'homme blanc.

Pour atteindre ses objectifs, il demandait aux noirs congolais de vivre en harmonie avec tous les blancs (étrangers), car c'est avec eux que nous accomplirons notre bien-être.

Dans l'ensemble, l'indépendance n'était pas une mauvaise chose pour les congolais, seulement le manque d'une période transitoire constructive était à la base du désordre.

Si durant toute la période de colonisation, l'administration belge donnait la nationalité congolaise aux colons étrangers dans son ensemble (Belges,

Greco, Portugais, Indiens, Juifs, pakistanais, Arabes et autres), en tout cas, l'indépendance congolaise n'allait pas être une affaire des noirs congolais, mais elle impliquerait toutes les couches présentes dans ce pays de scandale naturel agro - minier de notre monde.

Au 30 juin 1960, un gouvernement constitué par les immatriculés noirs et les Congolais d'origine étrangère allait être la belle continuité du développement de ce qui était devenu l'ex-Congo-Belge. Un noir congolais Président de la République, un Premier ministre congolais d'origine belge, le ministre de l'agriculture d'origine portugaise, le ministre de tourisme d'origine grecque, le ministre de l'industrie d'origine allemande, celui de commerce d'origine indienne et que sais-je encore, toutefois un pouvoir entre tous ceux qui ont construit l'ex-Congo-Belge allait être le progrès infini pour cette grande nation multiraciale.

Hélas ! Malheureusement, l'histoire prouve le contraire donc l'indépendance de bras de fer, les Congolais étaient congolais et les étrangers dans son ensemble étaient étrangers. Ces derniers quittèrent tristement le territoire national de leur naissance car beaucoup étaient nés au Congo-Belge.

L'assassinat de Patrice Lumumba et de nombreux nationalistes qui pensaient que la continuité multiraciale était la clé de développement congolais, virent leur rêve devenir utopique

Les auteurs de ces assassinats étaient des néo-colonialistes noirs avec le soutien de certains étrangers qui ne voyaient pas l'intérêt de tout le monde, mais celui de leur poche au détriment du peuple noir congolais et aussi des étrangers moins influents.

C'était plus particulièrement les minerais qui intéressaient les néo-colonialistes et leurs appuis étrangers. Et pourtant durant toute la période coloniale, les mines de l'UMHK, de Kilo-Moto, Miba, Cimétain et autres n'étaient pas à la portée de tous les étrangers, mais leur exploitation prospérait au bénéfice du pays. Ce n'était même pas ce secteur qui développerait tout le Congo-Belge, les activités agro-forestières étaient beaucoup plus florissantes dans la production interne. D'ailleurs la première construction du premier building de plus de 6 étages en béton armé, fut l'immeuble Forescom à Léopoldville. Cette ville n'était pas construite avec l'argent de l'exploitation minière du Katanga, province orientale, Kivu, maniemba et le Kasa, mais plutôt par les agriculteurs éleveurs, forestiers et commerçants coloniaux.

L'administration coloniale n'entrava pas l'exploitation publique des substances minérales précieuses (diamants et or) et si les grands planteurs de café, canne à sucre, cacao, caoutchouc, palmerais, papayers, etc. étaient des étrangers coloniaux sélectifs, le développement de la production agricole locale était entre les mains des villageois noirs sous le contrôle agronomique de l'administration belge par l'intermédiaire des grands chefs coutumiers.

Malheureusement, les ambitions démesurées des néo-colonialistes et leurs maîtres à penser sont à l'origine de la débâcle actuelle.

La politique de la fixation de la population

A la lecture du passé, ce sont des portugais, des grecs, des belges, des français, des Italiens, des Indiens, des pakistanais, des arabes, des juifs,... qui ont favorisé l'épanouissement des populations locales par l'exercice du commerce de proximité, la création des écoles, des hôpitaux, .

Avant l'indépendance, l'immigration des occidentaux et des asiatiques correspondait au besoin fonctionnel du pays. Le Congo recevait utilement pour son développement des étrangers: commerçants, médecins, ingénieurs, et des missionnaires dans un cadre moral très bénéfique. Le mouvement des capitaux se faisait sans "à priori" de méfiance.

Ces étrangers avaient la clef du développement du pays en utilisant la grande main d'oeuvre variée locale. Il n'en est pas le cas aujourd'hui. D'ailleurs lors de ma première visite d'inspection à l'intérieur du pays plus particulièrement au Katanga et les deux Kasaï, le constat à ce 21^{ème} siècle est amer.

La ville de Kananga , ex-Luluabourg n'existe plus que de nom à travers les ruines du modernisme hérité de la colonie, la salle de fête de l'ex-Athénée Royal de Luluabourg qui abrita le forum de la constitution congolaise en 1963, les herbes ont poussé au-dessus des bétons des murs sans toitures dans une incroyable forêt qui sert de lieu public d'aisance aux élèves.

Au 30 juin 1960, la ville contenait plusieurs étrangers utilisant des milliers des travailleurs congolais et à la zaïrianisation tout était rasé. Au 12 mars 2002 la période de ma visite, la désolation fut totale. Il n'y a plus que 13 étrangers, tous travailleurs dont 5 à la société Ruf-Congo, 7 indiens à la Beltexco et 1 portugais natifs de Kananga, Chef d'escale de Hewa Bora Airways. Toute cette illustration n'est qu'un exemple sur ce qui est devenu notre pays dans ce 21^{ème} siècle.

La population congolaise doit être fixée dans le cadre de sa politique migratoire, car le jour où qu'il y aura la réinstallation à Kananga de 100 immigrés occidentaux et asiatiques dans divers secteurs de production locale, certainement 100 chauffeurs, 100 cuisiniers, 100 jardiniers, 1 00 sentinelles, 600 vendeurs des magasins, ... auront du travail c'est-à-dire 1000 salariés vaqueront chaque jour à leurs occupations, ce chiffre d'exemple ajouté à la composition familiale congolaise veut dire 10.000 personnes vivront dans un nouveau souffle de vie et d'espoir.

Chapitre 2 : immigration et rentrée des devises

Harmonisation immigratoire et Tourisme

Le Tourisme est l'une des plus importantes industries de développement d'un pays. C'est un secteur où les hommes découvrent les réalités des autres pays, un support qui permet à l'homme de s'installer dans un nouvel horizon loin de son pays d'origine.

Le cas de notre pays est l'une des exceptions de la planète, car il regorge des richesses incommensurables, dont personne ne connaît l'ensemble de ses diversités. Toutefois, son paysage : savanes, steppes, forêts, faune, zones montagneuses, plateaux, mines à ciel ouvert, le majestueux fleuve Congo et ses nombreux affluents, les chutes et autres, constituent une richesse touristique inépuisable de notre vaste territoire national.

Les monuments historiques d'une nation représentent des sites des valeurs touristiques inépuisables à travers les siècles. Ainsi, tous les monuments du Congo-Belge qui avaient embelli fièrement notre pays jusqu'au jour malheureux où Mobutu a ordonné leur enlèvement sauvage, doivent être replacé avec honneur sur leurs lieux de départ dans l'ensemble de notre territoire national.

D'autre part, le gouvernement doit encourager l'édification des monuments de grandes figures congolaises qui ont marqué notre histoire précoloniale, coloniale et celle de l'indépendance, jusqu'à ce jour, et qui sont passés outre tombales. Deux saisons de notre pays offrent des climats spectaculaires qui donneront l'occasion aux touristes de revenir régulièrement pour en assouvir davantage leur curiosité. Le développement touristique d'un pays en est une source financière très forte.

Les Etats-Unis d'Amérique, l'Australie, la France, la Nouvelle-zélande, le Japon, l'Italie, l'Indonésie, la Thaïlande, le Singapour, la Chine, le Brésil, l'Argentine, l'Inde, la Tunisie, l'Egypte, le Kenya, le Zimbabwe, l'Afrique du Sud, l'île Maurice, etc., sont des pays très avancés dans l'industrie touristique. Malheureusement la 2^{ème} République n'a pas su faire découvrir ses réalités touristiques au reste du monde comme à l'époque du Congo-Belge.

La 3^{ème} République où la R.D.C soucieuse de son développement a le devoir d'inscrire notre pays dans la spirale du progrès touristique mondial. L'obtention de ce visa doit être la source de l'enthousiasme et la confiance d'un accueil d'étrangers dans l'ensemble de notre territoire national. Il s'obtiendra dans nos représentations diplomatiques ou à l'arrivée dans certains postes frontières. D'une durée allant de 1 à 6 mois, à son expiration, il sera renouvelé pour un frais administratif de 20 \$US.

L'obstacle Sauf Conduit, photographie et caméra-vidéo

Ce document de circulation interne des étrangers, mis en place par les Ministres de l'intérieur de la 2^{ème} République, est l'outil de la destruction de l'industrie touristique en RDC, de même que l'interdiction de faire des

photos touristiques et les prises des caméra-vidéo, ne favorisent pas l'arrivée des étrangers sur l'ensemble du territoire national sous prétexte des zones minières, bien que détenteurs de titre de séjour ou de visa de voyage (touriste).

Ces pratiques doivent être supprimées car elles sont des preuves de la mauvaise politique d'accueil des étrangers en RDC. A partir de la suppression immédiate de ce modus operandi de la honte, l'industrie touristique congolaise vivra l'ère de la mondialisation et de la grande ouverture de notre territoire national.

Tourisme des zones minières

Ce sera un nouveau-né dans l'histoire touristique dans notre pays, une expérience qui va attirer des millions d'étrangers à visiter les différents endroits d'exploitations

Artisanale de nos minerais précieux

Ceci ne doit pas engendrer un climat de peur de se faire exploiter, au contraire il va créer un contact visuel dans la découverte des différentes méthodes de cette exploitation dans une réglementation bien définie, car les touristes seront tentés judicieusement à l'achat des diamants et or à la source artisanale. De ce fait, le jour touristique des zones minières artisanales doit être de courte durée allant de 3 à 7 jours maximum avec droit d'achat de ces minerais en très faible quantité de souvenir.

Le visa touristique minier s'obtiendra directement au poste frontalier ou frontière de la zone concernée moyennant une taxe migratoire ne dépassant pas 50\$US pour la durée de séjour, à la sortie de la zone le touriste sera obligé de déclarer à la douane la quantité des minerais achetés dans sa limite de souvenir.

Des sanctions très sévères seront prises à l'endroit des touristes des zones minières artisanales ayant dépassées la quantité autorisée. Chaque fois que ce genre de touriste changera de province pour une autre zone minière artisanale, d'une autre province, il payera la taxe migratoire dans la nouvelle zone. Toutefois le visa touristique reste valable pour l'ensemble du territoire national.

Tourisme de campagnes

Notre politique d'ouverture touristique dans les campagnes permettra aux touristes des pays développés d'apporter un espoir à l'avenir de notre nation, car cela favorisera l'éclosion de différents services entre les villes et les campagnes.

Ce type de tourisme sera appelé tourisme de campagne, dont la durée de séjour par rapport à l'étendue de notre territoire national et ses difficultés de communication sera 365 jours pour chaque voyage moyennant une taxe administrative de 50US\$

Tourisme industriel des villes

L'avenir touristique de nos grandes villes et autres centres importants peut être une occasion de réhabilitation industrielle au regard du progrès technique européen et asiatique. Permettre un tourisme massif des entrepreneurs des pays développés de séjourner dans des grandes villes pour une période de 90 jours moyennant une taxe administrative de 30US\$, à chaque entrée. Ceci va modifier les mentalités des congolais dans le sens de s'inscrire dans la spirale du modernisme.

Un pays, on y entre et on sort avec une idée de l'ensemble de la vie de sa population. Bien sûr, les différents paysages et architectures tentent de vous retenir davantage et à la fois vous faire programmer une prochaine visite, très souvent avec succès, surtout quand l'accueil est parfait. Pour la RDC, son territoire national n'est qu'une interface de l'histoire pré-coloniale, coloniale, l'indépendance et son après, c'est-à-dire à ces jours encore le regard à l'avenir doit être l'affaire des hommes de tous les continents sans distinction raciale. Si vous devenez touriste régulier de la RDC, il n'y aura aucun doute que vous soyez attachés à beaucoup de souvenirs pour s'impliquer dans son développement et dans l'épanouissement du congolais.

La grande ouverture touristique sur l'ensemble de la RDC constitue un de matériaux de développement et une rentrée de devises très importantes, car pour ces visiteurs libres, la qualité de notre accueil doit être un facteur humain non négligeable, de la prospérité du pays. Contrairement à nos populations urbaines, les populations villageoises sont beaucoup plus accueillantes que celles des grandes villes.

La vie touristique de la RDC n'est pas en retard. Toutefois les tracasseries policières et bureaucratiques n'étaient qu'une étape passagère que nous sommes fermement déterminés à surmonter avec succès grâce à la volonté administrative d'un grand service d'immigration de développement qui est la Direction Générale de des Migration (DGM).

Chapitre 3 : Intégration des congolais de la

Diaspora

L'émigration congolaise

Il faut très rapidement changer des comportements de nos postes frontaliers. La Direction Générale de Migration (DGM) ne doit pas favoriser l'exode de congolais qui voyagent à l'étranger avec de faux papiers, des documents de tierces personnes. Il faut vite remédier à l'image ternie du pays par cette émigration illégale des congolais. Cette situation engendre une image négative au sein de l'opinion occidentale, car ceci prouve notre incapacité de s'épanouir dans le modernisme.

Par contre, la DGM doit favoriser une émigration sélective des congolais en parfaite collaboration avec des pays dont nous avons grand besoin de leur développement, pour qu'ensemble, le bénéfice soit communautaire.

La diaspora congolaise

La DGM doit mettre en place les mécanismes qui vont organiser notre diaspora qui à son stade actuel est la plus désorganisée de l'Afrique. Il y a aujourd'hui à travers le monde des millions de congolais sans idéal commun pour l'avenir de leur pays qui, dans la plupart des cas, rêvent de devenir ministre, PDG, bref ne s'occupent que des fonctions politiques dans un pays où le besoin de la technologie se fait sentir avec autant d'acuité.

La Direction Générale de Migration (DGM) incitera les congolais de la diaspora à participer, fut-ce à distance, à la reconstruction nationale.

Ainsi, il leur sera proposé une "caisse de développement" dans laquelle chaque travailleur congolais de l'étranger pourra verser 10 Dollars US mensuellement.

Imaginez-vous, 50.000 Congolais de la diaspora pour 10 Dollars US chaque mois au profit de la reconstruction nationale. Bien que n'étant pas une institution économique financière, la DGM fera de cette caisse un modèle de l'orthodoxie financière en RDC.

Les Congolais de la diaspora ceux-là qui ne reviendront plus jamais vivre au Congo, devront tout de même se sentir impliqués dans le processus de développement de notre pays dans la mesure où ils y ont des parents. Ils ne peuvent en aucun cas ignorer la RDC, vu leur appartenance et dans la mesure où elle (RDC) ne les ignore pas.

Et d'ailleurs, la DGM est en pourparlers avec les pays qui ont l'habitude d'expulser nos compatriotes. En effet, la Direction Générale s'oppose farouchement contre toute expulsion arbitraire. Elle demande d'être au courant de l'expulsion de tout compatriote ainsi que des circonstances précises de sa reconduction à la frontière. Cela dans le souci de préserver la dignité humaine de ces infortunés qui, à l'époque de Mobutu étaient expulsés pieds et poings liés. Donc désormais, pas d'ex-pulsés menottés ou escortés

par la police jusque dans notre territoire national. Ils doivent dorénavant rentrer dignement avec tous leurs biens.

Pour arriver à conscientiser la diaspora congolaise dans un idéal commun, il est impératif que la DGM réalise une vaste campagne de sensibilisation afin d'expliquer aux congolais de l'étranger le bien fondé de notre institution comme un grand outil de développement et non un service secret répressif comme nous l'avons vécu il y a très peu de temps dans la 2^{ème} République.

L'Emigration en RDC

La DGM, en ce qui concerne l'émigration des congolais, propose une politique ambitieuse: La création d'une Direction Centrale de l'Emigration disposant d'une banque des données sur les compatriotes de la diaspora Il est à noter que l'émigration (assimilée à la sécurité extérieure) était un véritable service de l'oppression. Les compatriotes de la diaspora au moins ceux qui étaient conscients, ne supportaient pas la présence de ces agents du SNIP-ANI.

L'avènement de la 3ème République doit restaurer le climat de confiance devant exister entre les compatriotes de la diaspora et leurs racines dans notre pays. La DGM se sent ainsi investi de cette mission de contacter tous les fils et les filles de la RDC éparpillés à travers le monde pour que leurs traces ne se perdent pas. La banque des données que la DGM entend mettre sur pied consiste à répertorier de façon systématique tous nos compatriotes vivant à l'étranger et préciser ce qu'ils y font. Elle permettra aussi, après connaissance de leur situation, de faire des propositions concrètes sur le marché national de l'emploi.

Ainsi, chaque fois qu'un investisseur débarque en RDC, il entrera en contact avec le Directeur Central de l'Emigration pour examen approfondi de l'organigramme de la société qu'il entend créer afin de pouvoir associer, selon les compétences requises, quelques compatriotes de la diaspora.

Si donc un investisseur anglais crée 60 emplois dont 10 pour cadres expatriés, la Direction Générale de Migration (DGM) proposera que dans pareil cas, il engage, parmi les 10 expatriés, 3 congolais de la diaspora avec les mêmes avantages que les 7 autres expatriés.

Bref, chaque fois qu'un investisseur étranger débarque pour créer des emplois, il lui sera proposé d'engager quelques cerveaux congolais sous employés à l'étranger. La banque des données des congolais de la diaspora sera la clé de contact entre les étrangers vivant en RDC, les Congolais de la diaspora nous permettra de créer une dynamique sociale dans cette phase de reconstruction na-

La Direction Générale de Migration (DGM) entend pourvoir de hauts cadres dans la conception de grandes lignes de cette Direction Centrale de

l'Emigration afin que tous les objectifs soient atteints dans la satisfaction générale (nationaux et étrangers). De même aussi, la Direction Centrale de l'Emigration disposera d'un centre d'information et de documentation pour les congolais désirant se rendre à l'étranger afin de leur faciliter les formalités de voyage.

Ce centre d'informations et de documentation sur les pays étrangers fournira aux compatriotes Mates émigrants des renseignements ponctuels sur tous les pays du monde. Là encore, la Direction Générale de Migration (DGM) entend orienter les compatriotes émigrants tout en les encourageant de revenir travailler en RDC où ils seront mieux que partout ailleurs.

La Direction Centrale de l'Emigration sera constituée d'une division qui s'occupera des congolais ayant opté pour d'autres nationalités. Pour les ramener davantage à leurs racines, la Direction Générale de Migration (DGM) compte instaurer deux types de carte de séjour pour ces étrangers d'origine congolaise. Nombreux de nos compatriotes ont choisi d'acquérir d'autres nationalités soit par alliance, par naissance ou même par simple naturalisation. N'importe comment, ils restent toujours fils de ce pays et, ipso facto, ont le droit d'y résider au même titre que ceux restés fidèles à la nationalité congolaise.

Voilà pourquoi, la Direction Centrale de l'Emigration disposera en son sein de la Division "Réinsertion Nationale" qui jouera le rôle de trait d'union entre les congolais étrangers et leurs sources.

La Carte de séjour orange:

Ainsi, à leur arrivée dans les 8 jours qui suivront, ils obtiendront cette carte d'une durée de 3ans renouvelable. Elle sera gratuite, excepté la taxe administrative qui ne dépassera pas les 20 Dollars US. Les époux et épouses étrangers des congolais, ainsi que leurs enfants, bénéficieront eux aussi de cette carte orange, tout en étant dispensés de visas pour la RDC durant toute la période de sa validité.

La Carte de séjour verte:

Elle sera délivrée à tout congolais de nationalité étrangère qui entend s'installer en RDC. Elle sera gratuite, taxe administrative exceptée. Le détenteur de cette carte bénéficiera des mêmes avantages que les congolais, de même aussi pour les membres directs de sa famille (enfants, mari ou épouse). Ces deux cartes pour étrangers d'origine congolaise ont pour objectif majeur l'élimination totale des pratiques de visa d'entrée et de séjour en RDC pour cette catégorie des Personnes. Il est à noter que la validité de la carte verte coïncidera avec celle du passeport du bénéficiaire. L'objectif étant de le dispenser du visa d'entrée et de séjour en RDC et les étrangers d'origine congolaise, qui n'auront pas sollicité la carte verte seront d'offices assimilés aux étrangers vivant en RDC.

Chapitre 4: La Politique d'accueil

En raison de l'insuffisante attention accordée dans l'accueil des étrangers, l'information et l'orientation administrative des étrangers désirant séjourner en RDC doivent être réalisées par les dépliants et publications distribués à travers le monde par nos représentations diplomatiques, les agences des migrations internationales; les agences de Voyage et tourisme; des compagnies aériennes, maritimes et autres. Ils vont faire véhiculer l'information sur les conditions d'octroi des visas, d'admission au séjour, conditions d'accès à la nationalité.

Comment les étrangers s'installeront en RDC?

C'est le titre de séjour obtenu qui déterminera l'enthousiasme de cet accueil que nous voulons chaleureux envers les étrangers qui apprendront à considérer la RDC officiellement comme leur seconde patrie.

Les Titres de séjour

1. Titre de séjour temporaire

Sera octroyé à tout étranger candidat à un long séjour en RDC dans le cadre de son développement socio - économique. D'une validité d'une année, il sera obtenu après avoir rempli respectueusement le formulaire conçu à cette fin.

Le bénéficiaire de ce titre aura le droit d'exercer temporairement toute activité concourant au développement socio-économique de la RDC, pour le bien-être de l'ensemble de la communauté humaine sans distinction raciale.

Le détenteur de ce titre aura droit à un visa de sortie retour correspondant à sa validité pour plusieurs voyages. De même, Il doit s'acquitter des taxes d'exercice des activités socio- économique professionnelles comme les nationaux. Donc il n'y aura pas de suppléments de taxes jadis réservées aux étrangers. Si le détenteur de ce titre s'affirme dans ses activités officiellement, il obtiendra un titre de long séjour ou à durée indéterminée suivant son affirmation en RDC.

a. Titre de 5ans

-- payer régulièrement des taxes administratives au même titre que les nationaux

sur l'exercice de ses activités

- présenter la liste de paie de ses employés
- présenter le contrat d'habitation de sa résidence
- présenter le certificat communal de résidence

b. Titre de 10 ans

- avoir créé au moins vingt postes de travail aux congolais
- mêmes conditions que celui de cinq (5) ans.

c. Titre à durée indéterminée

- avoir créé plus de trente (30) postes de travail aux congolais
- mêmes conditions que ceux de cinq et dix ans

Il est à noter que ces trois titres de séjour seront octroyés dans le cadre de regroupement familial (Époux ou épouse + enfants mineurs) avec droit de travail et d'étude.

3) Titre de séjour du travail trois (3) ans

Celui-ci sera octroyé à tout étranger ayant un contrat de travail en RDC après avoir obtenu sa carte du travail pendant le séjour temporaire en remplissant les conditions suivantes :

- présenter le contrat de travail
- présenter le bulletin de paie
- présenter le contrat d'habitation de sa résidence
- présenter le certificat communal de résidence
- présenter la carte de travail

Ce titre autorise le regroupement familial (Epoux ou épouse + enfants mineurs) avec droit au travail et étude.

L'employé immigré ayant un contrat de travail, en cas de mise en chômage, son titre de séjour restera valable jusqu'à l'expiration en justifiant des moyens nécessaires de subsistance.

Si il a des moyens de créer des emplois dans une autre activité productrice personnelle, il n'aura qu'à remplir les conditions du titre de long séjour (de 3 à 10 ans).

Il faut noter que la carte de travail est une autorisation qui s'obtient même sans travail et permettra au détenteur de changer d'employeur.

4)Titre de séjour ordinaire (3 ans)

Sera octroyé à tout étranger s'installant en RDC dans les petites activités employant de 2 à 4 congolais. Les conditions d'obtention sont les mêmes avec les titres de cinq (5) et dix (10) ans, mais en y ajoutant la prise en charge du sponsor en RDC.

Lorsqu'il s'agit:

*** d'un congolais (RDC):**

- preuve des moyens de son revenu
- contrat de bail ou de propriété
- profession et fonction
- Adresse de résidence

*** d'un immigré**

Mêmes conditions que le congolais, mais en ajoutant la preuve d'un séjour régulier en RDC (n°du visa d'établissement ou du titre de séjour, date de délivrance et la date d'expiration). Le bénéficiaire de ce visa peut obtenir sur demande un visa de 5 ans, si il a réussi de créer plus de 5 postes de travail

aux congolais pendant la validité de son visa ordinaire, et ayant son propre domicile dans le commune de sa résidence. Il est à noter que ce titre de séjour sera octroyé également dans le cadre de regroupement familial (mari ou épouse + les enfants mineurs) avec droit de travailler et d'étudier

5) Titre de séjour pour Etude

Ce titre sera octroyé à tout étudiant étranger présentant :

- un bulletin d'inscription dans une institution d'enseignement (primaire, secondaire, supérieur ou université de la R.D.C)
- prouver les moyens de subsistance + soins médicaux en R.D.C
- remplir soigneusement le formulaire d'obtention de titre de séjour.

Il faut noter que ce titre de séjour est renouvelable annuellement pour les mêmes conditions qu'en son obtention.

6) Titre de séjour pour missionnaire

Sera octroyé à tout étranger qui s'installe dans le but d'exercer les activités socio-religieuses et pastorales en RDC. Celui-ci s'obtiendra en 3 phases :

- Titre temporaire (1 année)

- présenter la lettre de transfert de son chef de congrégation dans le pays d'origine ou de résidence avant de venir en RDC
- présenter la lettre du chef de sa congrégation en RDC
- remplir respectueusement le formulaire de demande de titre de séjour missionnaire.

- Titre de séjour missionnaire (5 ans)

Celui-ci s'obtiendra qu'après s'être affirmé pendant la période temporaire.

Titre de séjour missionnaire permanent

Celui-ci s'obtiendra lors du renouvellement du titre de 5 ans et sur demande de sa congrégation.

NB: Tout étudiant missionnaire étranger qui obtient le titre de sa formation religieuse en RDC et qui exerce son ministère dans le territoire national et uniquement sur demande du chef de sa congrégation, obtiendra le titre de séjour à durée indéterminée (permanent).

7) Titre de séjour naissance

Tout enfant étranger né en RDC obtiendra gratuitement le titre de séjour permanent dès la naissance quel que soit le type de titre de séjour de ses parents.

8) Titre de séjour retraité

Tout étranger ayant obtenu sa retraite en RDC. Après avoir réalisé des

loyaux services dans le secteur d'Etat ou privé, et désirant y rester, obtiendra gratuitement ce titre de séjour à durée indéterminée, excepté les frais administratifs d'environ 20 Dollars. Condition: fournir les moyens de subsistance.

NB: Peut également obtenir ce titre de séjour, tout étranger retraité dans son pays d'origine, mais qui venait régulièrement passer ses vacances en RDC avant sa retraite. Condition: fournir les moyens de subsistance.

9) Titre de séjour spécial

Ce titre sera octroyé aux étrangers qui pendant la période temporaire ou de long séjour, deviennent des propriétaires de terrains et exerçant des activités agroalimentaires (usine de conserverie alimentaire, laitière, agriculture); artisanale (fabrique artisanale, moderne de chaussures, d'habillement, des sacs de voyage, etc.); sanitaire (hôpitaux et centre de santé): construction (construction d'habitation à loyer modéré et d'utilisation publique), sera également octroyé à tout étranger créant plus de 50 postes d'emplois aux congolais dans n'importe quel secteur d'activité productrice. Le titre de séjour spécial s'obtiendra gratuitement, excepté les frais administratifs ne dépassant pas 50\$ US et d'une durée indéterminée (permanente)

Ce titre de séjour sera octroyé en priorité aux étrangers s'installant à l'intérieur du pays. Les membres de leurs familles (mari, épouse, enfants, frères et soeurs adultes) bénéficieront de ce titre sur demande du chef de l'entreprise, ainsi ils auront droit de soutenir l'accomplissement fructueux de leur production en oeuvrant en son sein.

D'autre part, la Direction Générale de Migration doit fonctionner à la fois comme l'avocat des étrangers producteurs du bien-être en RDC ; Veiller à leur sécurité en supprimant totalement toutes les sources des tracasseries administratives, policières et autres de l'héritage honteux et malheureux de la 26me République.

-Visa de confiance

Ce visa sera le trait d'union historique entre les congolais et tous les étrangers ayant vécu au Congo-belge jusqu'au 30 juin 1960, et ceux qui sont restés courageusement jusqu'en 1973, année par laquelle Mobutu et son gang public avaient opéré le plus grand hold-up du siècle passé contre les étrangers qui avaient construit économiquement l'ex-Congo-Belge depuis sa création.

En posant cet acte, Mobutu et son groupe avaient détruit l'avenir de la nation indépendante congolaise, de son peuple et celui de nombreux étrangers.

Notre peuple et les étrangers immigrés au Congo-Belge doivent se souvenir du passé colonial, cette phase historique a fait des congolais des hommes modernes dans le monde. Les erreurs doivent être corrigées et évitées : plus particulièrement celle de ne pas octroyer la nationalité congolaise à la masse migratoire coloniale venue monde entier pour l'édification de ces 2.345.000 Km2 d'une partie de la terre africaine, appelée à la fois Congo-belge, devenu

indépendant et baptisé Zaïre par Mobutu.

Pour ce pays redevenu RDC, depuis le 17 mai 1997, les étrangers migrants venus du monde entier et la main-d'oeuvre congolaise ont le noble devoir de corriger les erreurs des colonisateurs, de l'indépendance et du hold-up opéré par le gang Mobutu en 1973.

C'est la raison d'être de ce visa de confiance. Ce visa doit être la voie légale pour se souvenir de la belle époque où les congolais bénéficiaient du bien-être dans les domaines de l'alimentation, de l'enseignement, de la santé, de l'habitation, etc. Ce visa sera octroyé à tous les étrangers qui ont participé à l'édification de ce qui était le pays au début de la colonisation jusqu'en 1973 et même à ceux qui ont quitté notre pays suite aux malheureux pillages des années 90.

Tous les descendants de cette catégorie d'étrangers bénéficieront de ce type de visa, même s'ils ne sont pas nés au Congo, il suffira d'en présenter les preuves (documents ou photos et autres).

D'une validité d'une année et plusieurs entrées, il sera gratuit, excepté une taxe administrative d'environ 20\$ US. A chaque voyage, ils circuleront librement dans l'ensemble du territoire construit par nos ancêtres sans distinction de couleur de la peau.

Tous les bénéficiaires de ce visa qui auront découvert le réalisme de l'époque dans le bien-être commun, et la réalité de ce qui est devenu leurs biens spoliés, et détruits par les méchants acquéreurs Zaïrois, suite au hold-up de 1973. Ceux qui manifesteront le désir de refaire leur vie dans le pays bâti par leurs ancêtres et les nôtres, introduiront une demande de rétrocession de leurs biens auprès de l'Office des Biens Mal acquis (OBMA).

La Direction Générale de Migration (DGM) à la fois clé de développement socio-économique de la RDC, proposera des projets très ambitieux pour que le gouvernement ou le parlement puisse doter notre pays délabré, des règles justes en matière du mouvement migratoire, créateur d'emplois et du bien-être. Le Congo-belge en était un exemple éloquent.

La Direction Générale de Migration (DGM) créera un climat de concorde entre les spoliés bienfaiteurs d'hier et les acquéreurs destructeurs zairois au gang Mobutu, car nous ne pouvons plus continuer en ces temps moderne de vivre impuissant devant la prolifération des entreprises en faillite et en ruine qui avaient fait à une période de l'histoire la fierté de développement de notre pays.

Le Congo-belge et le Congo indépendant jusqu'en 1973, étaient des grands exportateurs de nombreux produits naturels et finis de ce qui est appelé encore aujourd'hui le pays du scandale naturel agro forestier et néologique.

Accès à la nationalité est un droit universel.

Oui est Congolais et qui le deviendra ?

Les congolais nés congolais depuis leur existence, donc issus de toutes les

tribus existantes depuis l'Unité nationale établie par la conférence de Berlin en 1885, donc de père

2. Tout celui qui est né de père ou de mère d'origine étrangère. La double nationalité à la naissance ne peut pas souffrir d'acceptation dans notre pays. Que l'on soit né de père australien et mère congolaise, on devient automatiquement congolais sans aucune procédure, de même si on est né de père congolais et mère Norvégienne. Cette catégorie des congolais peut détenir des passeports de leur double nationalité dignement.

3. Tout enfant né en RDC de père et mère étranger, est congolais. Il peut bénéficier de la nationalité d'origine de ses parents et détenir des passeports de leur double nationalité dignement. Tous les étrangers nés au Congo belge deviennent congolais sur la simple demande écrite avec preuve, et ils seront libres de conserver la double nationalité.

4. Tout étranger ayant rempli les conditions de long séjour et propriétaire terrien avec habitation construite par lui devient congolais sur simple demande écrite après 10 ans de séjour sans interruption.

Quels sont les devoirs des congolais à double nationalité?

- Les congolais à double nationalité seront libres de participer à n'importe quelle activité productrice socio-économique en RDC dans les mêmes conditions que ceux ayant l'unique nationalité congolaise.
- Ils pourront exercer les fonctions administratives dans la fonction publique et les fonctions municipales à tous les niveaux après avoir été élus dans leurs juridictions administratives: province, district, territoire, commune et localité. C'est-à-dire ils pourront devenir gouverneur, commissaire de district administrateur du territoire, bourgmestre de commune et chef de localité.
- Ils pourront participer à toutes les activités politiques des partis de leur choix en RDC au niveau des membres et faire autres fonctions internes.

Quels sont les devoirs des Congolais d'origine étrangère ayant renoncé entièrement à sa nationalité d'origine ?

- Ils pourront participer à toutes les activités politiques de leur choix et à tous les niveaux : créer leurs partis politiques
- Etre candidat dans toutes les élections politiques pour devenir député ou sénateur.
- Exercer les hautes fonctions politiques jusqu'au niveau du Premier Ministre.
- Exercer les hautes fonctions dans l'armée, la police et la sécurité d'Etat.
- Exercer les hautes fonctions dans la magistrature.

Quel est le devoir commun de tous les Congolais d'origine étrangère ?

Tout congolais ou toute congolaise d'origine entièrement étrangère doit opter obligatoirement pour l'appartenance à une tribu congolaise de son choix. Ainsi, il aura une province, un district, un territoire, une commune, une localité ou village reconnu par l'administration du territoire de la RDC.

NB. Le couple congolais d'origine entièrement étrangère (mari et épouse) optera librement pour sa tribu congolaise ou les deux une seule tribu de leur choix commun. Les enfants nés de ce couple seront automatiquement de coutume optée par leurs parents.

Qui d'origine étrangère ne deviendra pas congolais dans des conditions décrites dans ce projet?

La RDC partage les frontières avec 9 pays voisins dont l'histoire commune ethnique, tribale et autres est très significative. Nos voisins frontaliers sont nos frères, mais leur mouvement migratoire en RDC sera rigoureusement contrôlé dans la courtoisie sans porter préjudice aux étrangers commerciaux directs. Ainsi, ils seront soumis à des conditions très exceptionnelles pour acquérir la nationalité congolaise.

A titre d'exemple un azande du Soudan qui veut opter la nationalité congolaise après avoir rempli les conditions requises à tous les étrangers, ne doit pas s'installer dans les provinces de l'Equateur et Orientale.

Cette catégorie de congolais pourra s'installer avec ses activités productrices dans le Bas-Congo, le Katanga, le Maniema, les Kasai en optant à l'une des tribus de ces provinces. Leur nombre sera déterminé par les administrations provinciales des services de migrations ensemble aux administrations provinciales de la territoriale. Ces conditions ne seront nullement considérées comme une discrimination, mais un souhait de paix très durable tant que ce monde existera, écartant toute forme de confusion ethnique, tribale et clanique le long de nos frontières terrestres, lacustres, fluviales et maritime.

Chapitre 5 : La politique migratoire à travers les provinces

L'administration provinciale (gouvernorat) doit disposer d'une personnalité distincte de celle du gouvernement central, c'est-à-dire avoir en son sein un support de réflexion en totale collaboration avec la Direction Générale de la DGM pour harmoniser le besoin de nouveaux résidents étrangers dans sa juridiction, de même pour les nationaux se déplaçant d'une des emplois.

Cas des étrangers

Avoir la vision de l'avenir sans un regard objectif du passé est un exercice très difficile pour le développement de n'importe quel coin de notre monde. La RDC a un passé de développement très positif, donc des références économique-migratoires coloniales de nos 6 provinces de l'époque, sont des richesses non négligeables pour la reconstruction nationale.

A titre illustratif (Congo-Belge) (*)

Provinces	Superficie/K	Population	Population congolaise
léopoldville	363.000	33.641	3.024.000
Equateur	403.293	6.224	1.723.449
Orientale	504.037	16.459	2.347.745
Kivu	256.570	13.756	2.112.477
Katanga	496.965	34.936	1.561.344
Kasaï	321.535	8.360	2.074.457
Total	2.345.400	113.375	12.843.574

(*) source : *guide du voyageur, In for Congo*, 4^{ème} édition, 1958.

Au regard du passé, les administrations provinciales (gouvernorats) et les divisions provinciales des études de la Direction Générale de Migration (DGM) doivent fonctionner en parfaite collaboration permettant aux gouverneurs des provinces d'élaborer des arrêtés économique migratoires provinciaux pour leurs développements.

Les divisions provinciales des études de la Direction Générale de Migrations être informées régulièrement des activités économique-industrielles relevant des mouvements migratoires étrangers dans l'exploitation et production de toutes nos ressources naturelles (agricole-forestière et minière). Ceci permettra à la Direction Générale de Migration (DGM) provinciale de conseiller chaque Gouverneur selon l'importance économique de son entité administrative, d'avoir un regard positif envers les différents ressortissants étrangers dans sa juridiction.

A titre d'exemple : l'immigré italien peut être très positif dans l'exploitation du bois dans l'Equateur, et un grand producteur de l'huile de palme dans le Bas-

Congo. Le Grec peut être un grand producteur de café dans la province orientale et un bon éleveur de bovins dans le Bandundu.

Le Portugais peut être un grand planteur d'elaeis dans le Maniema, et un grand cultivateur d'haricot dans le Nord-Kivu. L'Ouest africain peut être un grand planteur d'arachides dans La province de Kinshasa, et un bon éleveur de moutons dans le Katanga.

Le Belge peut être un bon exploitant des pierres précieuses dans n'importe quel coin de notre pays, comme le vietnamien exploitant de rizières aux bords de nos nombreux cours d'eaux. Bref, l'immigration de développement est un art qui unit les diverses communautés des peuples sans distinction raciale à accomplir le bien-être commun à l'intérieur d'un pays donné. Contrairement à l'immigration d'hier, celle de la 2^{ème} République qui a contribué à la grande marche vers le sous-développement de notre pays, car les services d'Immigration dans les provinces se voyaient au-dessus des gouverneurs provinciaux.

La 3^{ème} République est la plus grande occasion de notre peuple de donner i. sens juste de services d'immigration de développement sur toute l'étendue. Désormais les

Directions provinciales de la DGM doivent être des grands supports d'orientation migratoire unissant les hauts responsables provinciaux (gouverneurs) à la préférence migratoire des étrangers, car la RDC a grandement besoin d'esprit de créativité étrangère dans la gestion de nos potentialités naturelles comme autrefois.

Les asiatiques (pakistanaï, indiens) et certains arabes sont très spécialisés dans les activités commerciales de proximité avec toutes les couches sociales d'un pays. En RDC, leur présence migratoire dans l'import-export doit servir une grande école des futurs petits et moyens commerces manufacturés.

Par contre que les japonais, les coréens et les chinois sont très importants dans la réalisation des petites et moyennes industries de production manufacturée à partir des produits naturels locaux d'un pays à la recherche de développement.

La relance du mouvement migratoire étranger en RDC à travers sa dimension continentale, doit devenir un facteur de confiance avec notre peuple qui réellement a besoin d'apprendre la bonne gestion des affaires dans la concorde avec les autres peuples ayant beaucoup d'expérience et l'honnêteté en la matière. Ainsi, la RDC Terre d'Avenir pour Tous c'est-à-dire les congolais à travers leur mouvement migratoire national, doivent devenir également des hommes des créativités dans tous les secteurs du développement.

La Migration nationale.

En ce qui concerne le mouvement migratoire des nationaux sur toute l'étendue du territoire national, les Directions provinciales de la DGM doivent jouer le rôle de premier plan ensemble aux administrations provinciales du ministère du travail et de plan prévoyance Sociale, des travaux publics, de l'industrie et de l'agriculture, gérés par les Gouverneurs des provinces.

Chaque province doit avoir un centre d'orientation de main d'oeuvre (COMO), dont la Direction provinciale de la Direction Générale de Migration (DGM) sera la banque des données sur les besoins des travailleurs qualifiés et non qualifiés.

Tout congolais travailleur ou chômeur doit être enregistré à la division migratoire nationale de la Direction provinciale de la DGM de sa résidence, et obtiendra une carte de stabilité migratoire (CSM) après avoir rempli une fiche d'application en 5 exemplaires (voir aux annexes), Une copie de la fiche sera transmise à la Direction centrale de mouvement migratoire national pour enregistrement.

La carte de stabilité migratoire (CSM) sera exigée à toute demande d'emploi ou engagement sur l'ensemble du territoire national, ceci permettra un contrôle très efficace de mouvement migratoire des nationaux à travers le pays, et surtout être en connaissance des différents besoins en main d'oeuvre de chaque province. Ainsi, la DGM parviendra à organiser l'orientation des congolais dans le marché d'emploi national sur toute l'étendue du territoire national, car il y aura en son sein une division d'enregistrement industriel des petites et moyennes entreprises. Les contacts entre la Direction Générale de Migration (DGM) et les Ministères du Travail, de l'Industrie, des Travaux publics et de l'Agriculture seront très permanents.

Bref, le service de migration d'un pays aux dimensions continentales est une grande sécurité publique de l'Etat et un support important du gouvernement dans la prévention du chômage incontrôlé qui est en fait la grande source de l'insécurité publique d'une nation.

Délivrance des passeports ordinaires

Le Développement de la RDC par la Direction Générale de Migration (DGM), c'est aussi se conformer aux usages universels sur les méthodes d'identification des personnes car ceci est une pratique de la sécurité publique de tous les pays du monde. Dans plus de 98%, c'est le Ministère de l'intérieur qui a la gestion de la délivrance des passeports ordinaires, car c'est lui qui a le contrôle physique de la population.

Le passeport ordinaire est une carte d'identité nationale permettant à chaque citoyen du monde de se déplacer pour d'autres pays, donc, effectuer des voyages internationaux. On ne délivre pas ce document à la classe délinquante d'un pays. Ceci veut dire, ce document doit être délivré avec un

maximum de sûreté et de sécurité. En RDC, la DGM doit gérer ce secteur qui garantit la sécurité de l'Etat.

Kinshasa, notre capitale où la demande des passeports ordinaires demeure très forte, est une agglomération pas moins de 8.000.000 d'habitants, éparpillés à travers ses 24 communes, avec une moyenne de 330.000 habitants par commune.

Katanga, Kinshasa, les grandes villes et autres centres importants, de même que l'Equateur, le Bandundu, les Kivu, les deux Kasai, le Bas-Congo, le Maniema et la Province orientale en sont une illustration d'environ 60.000.000 d'habitants ou plus.

Ceci étant, par la dimension continentale de notre pays, tous les congolais ne doivent pas se déplacer jusqu'à Kinshasa pour obtenir le passeport ordinaire. La modalité actuelle de délivrance dudit passeport est une preuve de sous développement et ceci étonne le monde entier dans ce 21^{ème} siècle

Pour toutes ces raisons, la Direction Générale de Migration (DGM) a l'urgence de mettre en place une modalité efficace doublée de sûreté et de sécurité dans la délivrance des passeports ordinaires sur toute l'étendue du territoire nationale en association avec nos administrations territoriales (localités, quartiers et communes).

Ces entités administratives territoriales constituent la sûreté publique à la base tandis que la charge de la sécurité publique en la matière revient à la Direction Générale de Migration (DGM). Désormais, les passeports seront délivrés avec un maximum de sécurité.

Chapitre 6: Le sol congolais et ses milliards de Dollars

La RDC est une illustration d'un vaste territoire de 2.345.000 Km, soit environ 80 fois la superficie de la Belgique (30.500 Km²) ou 4 fois celle de la France ou encore 8 fois celle de l'Italie.

Ce vaste territoire est composé de 11 provinces, alors que l'Italie en a environ 8. La grande difficulté éprouvée pour la bonne gestion de nos nombreuses ressources naturelles, vient avant tout de la mauvaise répartition administrative territoriale.

L'espoir pour l'avenir de notre pays repose sur la connaissance de son histoire qui ne doit pas nous échapper, sur celle de la gestion de son passé dont nous connaissons toutes les périodes essentielles: une bonne partie du développement socio-économique du Congo-Belge, l'indépendance et ses conséquences jusqu'au 24 novembre 1965, de cette date à l'année destructrice 1973 et ses conséquences jusqu'à ce jour.

Nous pouvons tout simplement en déduire que la RDC, comparé à un être humain, est en train d'offrir le spectacle le plus désolant de la planète terre, c'est-à-dire celui du développement de sous-développement. Tandis que la RDC comme sources d'immenses potentialités ou richesses naturelles jouit de son innocence et a énormément besoin de se faire exploiter pour le bien-être de l'humanité sans distinction sociale.

Et voilà ce Congo-Belge

Je me souviens de ce magnifique tableau de l'époque coloniale pour y avoir vécu. Certains membres de ma génération sont morts et d'autres sont encore vivants pour plusieurs années encore, de même que beaucoup de nos grands frères, parents et quelques uns de nos grands parents sont encore en vie.

Le regret ou mieux l'inquiétude en est que cette belle référence est très inconnue de la mémoire collective de nos enfants, belle référence que nous avons le devoir sacré de conserver grâce à l'instruction moderne que nous avons acquise et que nous acquérons toujours par nos multiples voyages à travers le monde.

Énumérer toutes les richesses minérales que contient ce vaste territoire de 2.345.000 km² serait un profond délit que de prétendre ainsi préfigurer l'avenir de la RDC et celui de toute l'humanité. Toutefois, je peux tout simplement soutenir qu'aujourd'hui comme dans le passé, presque dans chaque avion de ce monde, il y a toujours des mélanges des produits minéraux qui proviennent de notre sol et sous-sol, de même dans toute sorte de navire, train, véhicule, télévision, appareil téléphonique, et même dans l'industrie d'armement dont le plus triste souvenir sont les deux (2) bombes atomiques larguées au Japon lors de la deuxième guerre mondiale par les Américains à base de l'uranium congolais.

Bref, le développement technologique de ce monde repose aussi sur la grande potentialité des richesses naturelles de la RDC, car il n'y a rien qui manque aux Congolais sauf d'être à jour.

Comme déjà dit, les richesses congolaises sont nombreuses dans les forêts, savanes, steppes, le bassin du majestueux fleuve Congo et ses nombreux affluents, les gaz lacustres et que sais-je encore — Dans les grumes se trouvant derrière nos villages, très curieusement, nous manquons de lits, chaises, armoires et tant d'autres biens dérivés du bois.

Au 30 juin 1960: Quelques données agricoles

- la production de l'huile de palme a été évaluée de 237.079 tonnes plaçant le Congo-Belge au rang mondial, et celle de plusieurs milliers d'autres tonnes de ses dérivés comme huile de palmistes tourteaux de palmistes et les noix palmistes. Il y avait au moins 500 huileries dans cet ex-pays développe de l'Afrique centrale,
- plus de 1 20.000 ha de plantations de café qui produisaient environ 45.000 tonnes;
- environ 22.000 ha de culture du cacaoyer pour 4.000 tonnes de cacao;
- 80.000 ha d'hévéa pour 35.000 tonnes de caoutchouc ;
- 2.000 tonnes de quinquina étaient cultivées sur environ 5.000 ha;
- plus de 3.000 tonnes de pyrèthre cultivés sur environ 4.000 ha;
- le théier produisait 900 tonnes sur environ 3.000 ha .
- la production de la canne à sucre était de 18.000 tonnes sur environ 3.000 ha;
- la superficie plantée de coton était de 350.000 ha environ pour 43.000 tonnes de coton, 2.500 tonnes de déchets de coton, 7.000 tonnes d'huile de coton et 24.000 tonnes de tourteaux de coton;
- le copal est une résine solidifiée provenant de grands arbres aux abords des cours d'eau et dans les forêts marécageuses; son exploitation était de 7.500 tonnes;
- le sisal venu de l'Amérique centrale: le Congo-Belge produisait 433 tonnes sur 1.400 ha;

La culture vivrière était très prospère : le riz vient de l'Asie, 130.000 tonnes étaient exploitées sur 168.000 ha environ ;190.000 tonnes d'arachide étaient produites sur 300.000 ha, tandis que la production de son huile était de 9.000 tonnes et celle de ses tourteaux estimée à 12.0000 tonnes ; le maïs exploité sur environ 347.000 ha produisait 310.000 tonnes ; le manioc planté sur 630.000 ha produisait 7.500.000 tonnes ; les bananeraies couvraient 250.000 ha pour une production d'environ 1.700.000 tonnes de bananes ; toute sorte de légume était produite dans l'Ituri et le Nord-Kivu jusqu'à leur expédition par avion vers Léopoldville, de même que des millions de tonnes de fruits de tout genre étaient produits dans l'ensemble du Congo-Belge.

L'élevage : était très développé ou Congo- Belge avec plus de 1.000.000 de têtes de bœuf et vaches laitières avec ses dizaines de millions de litres de lait frais naturel qu'ils produisaient dans l'Ituri, le Nord-Kivu, le Bas-Congo et le Katanga ; plus de 500.000 porcs ; les volailles n'en parlons pas ;

La pêche : maritime le long de notre petite côte atlantique, elle offrait plus de 4.000 tonnes de poisson frais au Congo-Belge, tandis que la pêche lacustre, fluviale et ses nombreux affluents produisaient plus de 150.000 tonnes ; il existait plus de 100.000 étangs sur une superficie d'environ 4.000 ha pour une scandaleuse production de tilapia dont le tonnage était incalculable ;

La chasse : les produits de la chasse indigène et européenne étaient d'un scandale inédit par la diversité de la grande faune congolaise avec ses nombreux types d'antilope, buffle, éléphant, sanglier, singe, oiseau, etc.

Les mines : c'était le plus puissant facteur de la prospérité du Congo-Belge, car partout où elles étaient exploitées, elles ont favorisé le développement des voies de communication, la création des entreprises agricoles, d'élevage et d'industries annexes, de nombreuses belles villes, centres importants et villages modernes avec des écoles et des hôpitaux . Signalons en passant qu'il y avait au Congo-Belge jusque quelque temps après l'indépendance : environ 750 industries minières et métallurgiques ; 8.500 exploitations et industries agricoles dont 4.500 plantations ; 1.400 exploitations d'élevage ; 1.200 industries forestières et coupe de bois ; 437 industries de traitement de café ; 120 industries de traitement de caoutchouc ; 500 huileries ; 350 minoteries ; 170 rizeries ; 825 industries mécaniques ; 2.880 industries de la construction et de l'ameublement ; 615 briqueteries ; 4 cimenteries ; 65 fours à chaux ; 1.245 scieries ; 753 industries textiles ; 126 industries chimiques ; 1.820 industries électriques, d'eau et d'énergie, dont 132 centrales électriques et 75 de distribution d'eau : 2 818 industries alimentaires et parmi elles 203 produisant lait ,beurre et fromage,8 brasseries ; 41 fabricants de limonade et d'eaux gazeuses ; 364 industries de la viande fumée ; 1.100 du poisson fumé.

Sur les 42.000 établissements commerciaux, industriels et agricoles recensés au Congo-Belge quelques jours avant l'indépendance, 11.250 étaient belges, 14.500 appartenaient aux autres européens et asiatiques, 15.000 appartenaient aux autochtones et le reste aux divers ressortissants africains.

La RDC au début de l'an 2003

Avec ses 2.345.000km² de superficie ; la population étrangères évaluée à 17.000 et la population congolaise à 60.000.000 pour les 11 provinces.

Les Industries, 42 ans après le 30 juin 1960

Sur le plan industriel, nous avons suffisamment exprimé notre grand regret dans les deux premiers chapitres de cet ouvrage et encore davantage.

Toutefois, nous tenons à préciser que toutes les productions industrielles de la RDC n'ont pas dégringolé, mais elles ont tout simplement disparu à travers les mécanismes mis en place par la zaïrianisation honteuse de 1973.

Que faire aujourd'hui ?

C'est ici que les Congolais doivent réfléchir dans la voie de la réhabilitation de

nombreuses ressources de notre sol et sous-sol (2.345.000 Km²) devenus curieusement presque inexistant.

Au lieu d'aller mendier indéfiniment des dettes qui, d'ailleurs, n'apparieront pas la solution au ma *heur* ou peuple causé par l'égime Inhumain de la 2ème République nous avons le devoir sacré de revoir le passe colonial pour pouvoir corriger ce triste passé mobutiste.

Ainsi, avec ses 2.345.000 Km² des forêts, savanes, steppes, montagnes, plateaux, cours d'eau, faune, etc., la RDC doit s'ouvrir sur le marché migratoire de terre le plus important dans notre monde actuel et qui fera de l'humanité le plus bel exemple de l'intégration humaine sans distinction raciale.

Marché migratoire de terres

Ceci signifie mettre à la disposition des Congolais et des étrangers un ensemble de superficies ciblées et éparpillées sur toute l'étendue du territoire national pour la vente libre à un taux (prix) très bas en vue de les rendre acceptables. Nous pouvons observer que quand on survole à n'importe quelle altitude vers n'importe quelle destination à partir de Kinshasa, de Lubumbashi, de Matadi, de Kisangani, de Bukavu, de Mbuji Mayi, etc. pour l'ensemble de l'intérieur du Congo Démocratique, c'est le vide inexploité qui s'impose et le triste regard braqué sur ce qu'était hier le Congo-Belge développé (un pays prospère).

C'est pourquoi nous devons proposer 45.000 Km² de superficie ciblée et éparpillée sur toute l'étendue du territoire national au marché migratoire pour un prix moyen d'environ entre 20 Cent et 10 dollars américain le mètre carré (m²) suivant l'emplacement. C'est-à-dire, par exemple : 45.000 Km² = 45.000.000.000 m² X 1\$ US = 45.000.000.000\$ US (45 milliards de dollars US).

L'acheteur

Tout être humain de bonne moralité est libre d'acquérir la superficie de son choix dans un endroit où plusieurs selon son désir et son projet d'avenir.

Superficie achetée

Elle devient la propriété de l'acquéreur avec le droit d'exploitation du sol et du sous-sol, c'est –à-dire celui d'ériger tout ce qui est utile au développement socio-économique du lieu pour l'intérêt général de la communauté. A titre d'exemple : si cette superficie est constituée des forêts et eaux, l'exploitation forestière et de la pêche revient à l'acquéreur. A cet effet, les bois exploités à partir de cette concession ne subiront aucune taxe à l'égard de l'Etat Congolais.

Mais un droit de transit entre ce lieu d'exploitation et d'utilisation industrielle où le port d'embarquement pour l'exportation sera imposé, car ce trajet n'est pas une propriété privée. De même, des impôts seront fixés pour tous les employés travaillant dans cette superficie selon la loi en vigueur en RDC.

Droit annuel de terre

C'est une taxe foncière annuelle imposée à la propriété acquise par le privé, et dont le montant sera l'équivalent de 2 centimes US le mètre carré (m²) aux environs des centres urbains et de 7 centimes US dans des zones forestières, admettons une moyenne de 5 centimes US. Donc sur les 45.000.000.000 m² vendus à 45.000.000.000 dollars américains par exemple, ce droit sera de l'ordre de 2.250.000.000 dollars américain. La gestion rationnelle de ce revenu foncier annuel servira à l'amélioration des conditions sociales des Congolais dans les domaines de santé, enseignement, alimentation, habitat et la fonction publique, car en même temps de nouveaux centres modernes seront construits par ces nombreux acquéreurs terriens qui viendront certainement de loin avec d'autres capitaux créant ainsi du travail qui résorbera le chômage.

Comment réaliser cet ambitieux projet?

Relire jalousement et régulièrement cet ouvrage "Le Développement de la RDC par la Direction Générale de Migration" , car notre pays a des atouts pour être la Terre *d'Avenir* pour Tous (TAT); une nation accueillante qui doit servir un jour de plus beau modèle d'intégration des hommes dans le monde. si le racisme existe encore dans certains pays du monde que nous connaissons, en tout cas la RDC à travers les expériences des autres et les nôtres, nous-mêmes Congolais d'aujourd'hui sur ce qu'était hier le Congo-Belge, a la possibilité incommensurable de préparer le meilleur avenir des citoyens de demain pour des siècles infinis.

Cet exemple que nous souhaitons offrir dans le monde doit pouvoir créer l'espoir sans frontière pour l'humanité toute entière sans distinction raciale; raisons pour lesquelles le Bon Dieu se reposa dans notre pays avec plus de 80% d'échantillons de tous les produits qu'il a offerts à la planète terre. Par son inspiration, la conférence de Berlin en 1885 n'était que pour concrétiser nos limitations géographiques et juridiques terrestres. Le Roi Léopold II de la Belgique fut la matérialisation de ce projet divin. Malheureusement, la réalité aujourd'hui est une autre chose. Ayons le courage de la réparer par une politique rationnelle de la migration.

La gestion du marché migratoire de terre

Elle reviendra automatiquement au Ministère de l'Intérieur (Direction Générale de Migration, DGM) en collaboration avec le Ministère des Affaires Foncières, c'est ici qu'on parlera de cette Institution de l'Etat comme génératrice des recettes pour le compte du Trésor public, car c'est elle la conceptrice de l'orientation de la politique migratoire de la RDC.

Bref exemple

- les recettes de la vente seront versées directement à la Banque Centrale du Congo par la Direction Centrale des Finances de la DGM;
- les recettes de la taxe annuelle de droit de terres seront versées dans les succursales de la Banque Centrale des provinces pour le compte

des Gouvernorats;

- tout acheteur étranger d'une portion de terre congolaise qui n'est pas résidant en RDC obtiendra le visa permanent gratuitement;
- un visa sera mis en place (visa d'achat de terre) et s'obtiendra gratuitement auprès de la DGM pour une validité de 12 mois avec droit de libre circulation sur toute l'étendue du territoire national. Ceci permettra au futur acquéreur de choisir le lieu de sa convenance ;
- tout étranger détenteur d'un visa d'établissement en RDC accèdera à ce marché sans aucune autre formalité migratoire. S'il n'est pas détenteur d'un visa permanent, il l'obtiendra gratuitement après l'achat de terre.
- les Congolais s'adresseront directement à la DGM ;

Les acquéreurs terriens (Congolais et étrangers) seront exemptés des taxes douanières à l'exportation et à l'importation de tous leurs produits .

Chapitre 7 : L'apport de la Direction Générale de Migration à la douane

La dynamique de la Direction Générale de Migration (DGM) ne se limite pas seulement aux mouvements migratoires humains, mais pour leurs biens également. C'est pourquoi l'immigration dans un pays à la recherche de son développement doit s'adapter à la variation économique nationale par l'heure actuelle.

Notre pays doit réaliser l'ouverture de la grande porte de l'importation la moins coûteuse de l'Afrique si pas du monde, ceci fera de la RDC un modèle de développement. Nous avons le noble devoir de préparer la jeunesse congolaise à la bonne gestion de leur développement ensemble avec le reste du monde dans la concorde et franche collaboration migratoire en corrigeant les erreurs de 41 ans du néocolonialisme mobutiste qui n'avait qu'enrichi un petit groupe d'égoïstes jusqu'à ce jour. Quand on aime réellement son pays et son peuple, l'intérêt national doit être à la portée de l'ensemble de ses habitants sans distinction des classes en associant les autres Communautés.

La douane du Congo Belge au Zaïre

Nous n'avons aucune référence pré-coloniale dans ce domaine. Le système d'entrée des recettes dans le trésor public n'existait pas. Entre nos villages de l'époque, de nombreux marchés hebdomadaires, mensuels, etc. se constituaient, car il n'y avait aucune barrière douanière, malgré les frontières linguistiques. De ce fait, nos ancêtres ne connaissaient pas l'inflation et surtout qu'ils ne pouvaient pas élaborer des calculs budgétaires comme de nos jours. C'est la diminution de la production des produits agricoles, de chasses, de pêches, etc. très souvent liée aux saisons climatiques qui créait des périodes de pénuries, toutefois il y avait des grandes garanties des réserves alimentaires dans tous les villages congolais de cette époque-là.

Les présences arabe et européenne

Dans son ensemble, les villages de l'Est (partie orientale) constituaient un vaste marché économique contrôlé par les arabes qui avaient déjà une longue expérience dans le commerce. A cette époque-là, ce marché était dominé par l'ivoire et l'or y compris les esclaves pour l'exportation. Tandis que le sel, les outils du travail agricole, de pêche de chasse, etc

Par contre l'Ouest, surtout sur le majestueux fleuve Congo depuis sa découverte par le Portugais Diego Cao en 1482, de son embouchure à l'Atlantique jusqu'aux cataractes à Matadi, constituait en fait un vaste marché sans douane entre le Portugal et cette partie de ce qui est devenue la RDC aujourd'hui. Même ici, l'ivoire et l'or étaient des cibles d'exportation portugaise, tandis que l'importation était dominée par le sel, les outils de travail agricole, l'habillement et d'autres produits manufacturés portugais.

La conférence de Berlin et ses résolutions de partage de l'Afrique entre les

puissances occidentales, déterminaient pour la première fois l'existence des pays en Afrique. L'implantation des cultures industrielles comme le café, le caoutchouc, le cacao, le coton le palmier à huile, etc., favorisa la création de nombreuses plantations à l'intérieur des Frontières .

Le Congo-Belge deviendra le scandale agro minier de la planète terre, ainsi la mise en place des pratiques douanières. Durant toute cette période, la douane n'était jamais une grande source de l'inflation. Toutefois, ce phénomène existait et progressait au même rythme que l'Occident colonisateur, en respectant les règles modernes du bien-être qui s'étaient implantées jusqu'au 30 juin 1960. Effectivement, la douane du Congo-Belge était une importante source de recettes du trésor public, dont l'argent était réellement encaissé et contrôlé par les institutions financières de l'Etat aux bénéfices de la réalisation de nombreux projets pour l'ensemble du bien-être de tous sans distinction raciale.

De l'indépendance au Zaïre

Du 30 juin 1960 en 1973 furent les années de transition pour réaliser la destruction de la nation congolaise jusqu'à ce jour. Aujourd'hui nous sommes à la recherche des moyens qui peuvent nous ramener au développement, car la marche dans le sous-développement et dans la destruction causée par les dirigeants de la 2^{ème} République est profonde et aggravée surtout suite à la guerre injuste d'agression ougandais-rwando-burundaise déclenchée au moment même où la RDC renaissait aux yeux du monde entier.

L'OFIDA est cet outil, aujourd'hui, qui ne favorise pas entièrement le développement de notre nation. Cette institution d'Etat avait connu des années très fastes pour l'enrichissement d'un petit groupe d'hommes dans la deuxième république avec risque de pérenniser le système dont la nécessité de l'innovation.

Quand la douane d'un pays sous-développé devient une source de marchandage financier entre l'Etat et les opérateurs économiques pour aboutir aux accords des montants (prix) à payer pour les dédouanements des marchandises, les recettes *dans ces* opérations prennent deux destinations :les poches privées des individus et le trésor public.

Les poches privées : des hommes conservateurs des habitudes maléfiques de la 2^{ème} République ensemble avec les héritiers de la 3^{ème} République qui rêvent de devenir beaucoup plus riche que leurs enseignants en matière de pillage des biens de Etat.

Le Trésor de l'Etat : malheureusement cette caisse ne reçoit que les miettes, environ 10% sur les vraies recettes qu'elle réalise.

Jamais l'Ofida dans ses habitudes devenues une coutume d'Etat par la volonté destructrice de la 2^{ème} République, et dont le maintien est un souci

majeur de la 2^e République, ne répondra aux besoins du bien être de la nation congolaise comme à la belle époque de notre histoire économique.

Pour que la douane puisse répondre aux attentes nationales, nous devons proposer des pistes d'une bonne gestion en la matière, une gestion qui doit chasser toutes sortes de corruption qui est à la base des hausses des prix de tous les produits commerciaux en RDC, surtout à l'importation dans un pays qui ne produit absolument rien. Nous devons faciliter les Congolais à devenir des grands exportateurs ensemble avec les résidents étrangers dans notre pays. D'où la Direction Générale de Migration (DGM) qui est l'oeil du Gouvernement doit proposer voies et moyens à la douane :

* La suppression immédiate des principes des négociations entre l'Ofida et les opérateurs économiques à Import-export pour conclure les prix à payer pour les dédouanements des marchandises, ceci aura des effets très favorables contre toutes sortes des spéculations conduisant aux surenchères des produits dans un marché qui ne répond pas aux avoires d'environ 98% de la population congolaise.

* La suppression de celle-ci doit être remplacée par un système révolutionnaire innovateur qui répondra aux attentes populaires, un pas d'éléphant vers notre longue marche au développement dont les objectifs de la reconstruction nationale doivent être au centre de nos préoccupations.

Quelques pistes de solutions

Du paiement sans négociation à l'Ofida

Ce système consistera à favoriser le déchargement de plusieurs milliers de containers et des tonnes de marchandises aux ports internationaux de Matadi et Boma.

De même que les passages aux frontières terrestres, et arrivées des frontières aéroportuaires et ferroviaires de la RDC.

Des Containers

Les containers ont plusieurs dimensions de capacité de chargement des produits entre les lieux d'achats (étranger) et les lieux de vente (RDC). Désormais, en application de ce projet d'innovation douanière, les opérateurs économiques ne payeront aux dédouanements que les containers de la manière suivante :

Un container de 10 mètres de long x 3 mètres de large x 3 mètres de hauteur, quelle que soit la valeur de son contenu, c'est-à-dire il peut contenir les marchandises d'une valeur globale de 100.000\$, 200.000\$ US et plus, le prix de dédouanement sans négociation sera de 3.000\$ US. Donc les prix de dédouanement suivant les dimensions des containers varieront entre 3.000\$ et 1.500\$ US. Si mensuellement nos ports déchargeaient 10.000 containers de la

plus grande dimension, 15.000 de la dimension moyenne et 20.000 de la plus petite dimension, l'Ofida encaissera sans négociation plus de 50.000.000\$ US par mois pour le compte du trésor public.

Du dédouanement des véhicules

Ici aussi l'innovation doit être une très grande réalité avec une considérable réduction des prix. Sur ce plan, tout doit se payer selon la durée de vie du véhicule et plus particulièrement en quatre catégories:

Véhicules utilitaires (voiture et jeep)

- de 0 à 1 an de vie : 600 \$US
- plus de 1 an à 5 ans : 400 \$US
- de 5 à 10 ans : 200 \$US
- plus de 10 ans : 100 \$US

Véhicules de transport (camion, camionnette et fourgon)

- plus de 1 à 5 ans : 300 \$US
- de 5 à 10 ans : 150 \$US
- plus de 10 ans : 85 \$US

Véhicules de transport public (bus et minibus)

- de 0 à 1 an de vie : 250 \$US
- plus de 1 an à 5 ans : 150 \$US
- de 5 à 10 ans : 100 \$US
- plus de 10 ans : 75 \$US

Matériels roulants à usage agro-forestier et construction (tracteur)

Quelque soit la durée de vie (neuf ou d'occasion) seront dédouanés à un prix unique de 200\$ US.

Des moteurs à usage navigable

Les hors-bord doivent bénéficier d'un prix unique de dédouanement quelle que soit la durée de vie et la puissance d'utilisation, ceci peut être fixé à 50\$ US. L'objectif est celui de favoriser leur utilisation sur tous les cours d'eau de la RDC.

Des Motocyclettes

Tout type de motocyclette quel que soit l'âge de fabrication et la puissance d'utilisation doivent bénéficier d'un prix unique de dédouanement fixé à 50\$ US. L'objectif est celui de permettre sa grande utilisation en RDC.

Des produits alimentaires transportés en vrac

Sans aucune limitation de tonnage, le dédouanement sera à un prix unique de 25\$US la tonne; par exemple: une cargaison de 10.000 tonnes de riz en vrac dans un navire coûtera 10000Tx 25\$ US = 250.000\$ US, Par contre s'ils sont transportés dans les containers, se référer à leurs conditions douanières.

N.B : - Tous les produits alimentaires transportés dans un même container quelle que soit leur variété, le prix sera unique, celui de la dimension du container.

-Tous les produits alimentaires transportés en vrac dans un même navire, avion, train ou camion, quelle que soit leur diversité, le prix sera unique, celui de la tonne.

Des produits vestimentaires, des matériels de construction, des matériels électroménagers

Il sera conseillé aux opérateurs économiques d'utiliser les containers pour leur transport, car le dédouanement se fera aux prix de leurs dimensions quelles que soient la qualité et la quantité.

De la collaboration avec l'Office Congolais de Contrôle (OCC)

Il est tout à fait juste de disposer de ce service qui a un grand rôle pour contrôler tous les produits importés qui entrent en RDC, car ceci détermine la bonne qualité de ces produits à consommer sur tout le territoire national. Notre objectif étant celui de supprimer entièrement toutes les tracasseries qui sont les sources permanentes des hausses des prix dans le commerce en défaveur de la misérable population congolaise, l'OCC doit devenir une Institution de l'Etat qui favorise le bien-être national. Raisons pour lesquelles, les prix à payer par les opérateurs économiques pour le contrôle de leurs produits importés doivent être limités à 5% du prix fixé par l'Ofida.

Par exemple : un container de 3.000\$US à l'Ofida reviendra à 150\$ US au contrôle de OCC. Comme aussi 10.000 tonnes de riz en vrac dans un navire reviendront à 250.000\$ US à l'Ofida, son contrôle à l'OCC se limitera à 12.500\$ US. Par contre tous les matériels roulants (voiture, jeep, camion, camionnette, tracteur hors-bord moto) ne seront pas taxés à l' OCC.

De la collaboration avec l'Office National de Transport (ONATRA)

C'est cette entreprise publique de l'Etat qui dispose de toutes les infrastructures d'entrepôts (entrepôt à ciel ouvert et entrepôt couvert) de tous les produits importés jusqu'à nos ports internationaux de Borna et Matadi, la voie principale de l'importation et exportation de la RDC.

Entrepôt à ciel ouvert : c'est un lieu où l'on garde avec beaucoup de protection tous les matériels importés avec peine de la saison pluvieuse par exemple, c'est-à-dire s'il pleuvait, les produits gardés peuvent être endommagés.

Entrepôt couvert: ce sont des grands bâtiments où les produits importés sont gardés jusqu'à leur retrait surtout les produits qui doivent être protégés contre la pluie et l'humidité.

Ainsi l'Onatra doit être expéditif pour permettre une évacuation rapide des

marchandises, des produits de toutes sortes, des matériels entreposés dans ces diverses installations par ses nombreux clients.

Et pour répondre à cette exigence, une grande révolution innovatrice doit s'effectuer en son sein du point de vue de coût (prix) d'entreposage qui dépasse à la fois l'Ofida. Aujourd'hui, les deux ports internationaux de l'Onatra (Borna et Matadi) sont les plus chers du monde entier et tristement les moins fréquentés par les armateurs mondiaux.

Une entreprise de l'Etat d'une telle importance ne doit pas être trop chère envers ses clients "armateurs et importateurs" car elle les décourage davantage.

vu cet aspect très critique de l'Onatra, en tout cas, il doit prendre entre ses responsabilités le courage de réduire considérablement les coûts (prix) d'entreposage dans ses installations de Boma, Matadi et ailleurs en RDC.

Pour atteindre rapidement les objectifs avantageux, le coût (prix) de tout entreposage peut être fixé à 1 0% des frais douaniers. Par exemple un container de 3.000\$ US à la douane, le coût (prix) d'entreposage reviendra à 300\$ US pour une durée de 1 à 15 jours. Dépasser ce délai, l'importateur sera obligé de payer un forfait journalier de 300\$ US. Cette disposition est juste pour encourager les importateurs de retirer leurs affaires rapidement, enfin de permettre toujours une bonne capacité d'accueil permanent.

Tous les matériels roulants entreposés à ciel découvert dans les installations de l'Onatra, le coût (prix) d'entreposage pourra être de 20\$US par jour jusqu'à 7 jours. Dépasser ce délai, le propriétaire sera obligé de payer un forfait journalier de 100\$US.

Du déchargement, du chargement et accostage aux ports de Boma et Matadi

Ici encore, c'est l'Onatra qui dispose de tous les moyens de ces manutentions. Ainsi, il doit se faire violence de réduire considérablement le coût (prix) de ces opérations pour permettre aux armateurs d'être compétitifs vers leurs deux grandes destinations en RDC, les ports de Boma et celui de Matadi.

Il sera souhaitable que tout soit calculé en fonction des heures de déchargements, chargement et accostage des navires par exemple 100\$ US par heure dans l'ensemble de ces opérations.

Toutefois une autre solution beaucoup plus avantageuse peut être trouvée à travers l'expérience et la volonté qui doivent animer les responsables de l'Onatra, l'objectif étant celui de créer un climat favorable aux activités commerciales en RDC pour que le bien-être soit réalisé dans la concorde sans aucun esprit régressif dans l'économie nationale

De la Régie des voies Maritimes(RVM)

Cette entreprise de l'Etat a la charge de la gestion de toutes les activités d'usage de notre espace maritime jusqu'aux ports de Boma et Matadi, c'est-à-dire nos 30 Km de côte atlantique jusqu'à sa frontière avec les eaux internationales à 40Km à l'intérieur de l'océan.

Tous les navires en navigation dans cette espace maritime nationale, sont gérés par la RVM qui fixe les divers coûts (prix) pour l'utilisation des eaux qu'elle contrôle et dont elle s'occupe de la maintenance.

C'est elle qui a toutes les informations sur les cargaisons des navires et leurs destinations finales en RDC. L'importance de cette entreprise est tellement capitale, car elle a toutes les possibilités de prévenir les entrées des recettes de l'Etat par le trio OFIDA-ONATRA-OCC à partir du moment où le navire confirme son entrée dans les eaux territoriales congolaises. Tous les pétroliers en déchargement des produits pétroliers raffinés et ceux de chargement de notre brut à Moanda, sont sous contrôle de la RVM. Ici aussi, cette entreprise doit être compétitive dans la révolution innovatrice.

De la gestion des recettes générées par OFIDA-ONATRA-OCC

Le système doit être simple et performant :

–Paiement unique de tous les frais dus au trio OFIDA – ONATRA- OCC

-Suppression immédiate de tout contact d'argent liquide entre les agents de ces entreprises de l'Etat et les opérateurs économiques, de même avec les simples propriétaires des effets transportés,

–Paiement obligatoire de tous ces frais au compte unique du trésor public aux guichets des banques autorisées en RDC.

– Mise en place d'un bordereau unique de paiement de tous les frais.

- L'unique contact entre le trio OFIDA-ONATRA OCC et leurs clients, c'est le moment de déclaration des effets à dédouaner, consistant également à l'achat du bordereau de déclaration dont le coût (prix) ne doit pas dépasser 50\$US.

Ce sera l'unique frais à payer au comptant directement au trio. Les recettes encaissées seront partagées équitablement en pourcentage selon l'importance de chaque partenaire par exemple OCC 20%, OFIDA 30% et ONATRA 50%.

De l'opération de paiement en banque

Remplir soigneusement le bordereau de versement en spécifiant la quantité de containers, les tonnages, la quantité de matériel roulant,... par exemple : le container le plus grand :

– OFIDA : 3.000 \$ US

- ONATRA : 300 \$ US, soit 10%
- OCC : 150 \$ US, soit 5%

Donc, le coût total pour dédouaner ce type de container sera de 3.450\$ US sans aucune négociation.

Tous ces paiements se feront directement à la banque et non au guichet de la douane pour les trois entreprises de l'Etat concernées. C'est la banque qui fera les répartitions des bénéfices de chacune et leurs informera pour leur comptabilité. A partir de cette formule, le suivi des recettes se fera par les services des finances de chacune des entreprises, et uniquement sur papier car l'argent est logé globalement dans le compte de chaque entreprise dans la banque qui gère l'ensemble des avoirs de l'Etat

Par contre, la sortie de l'argent logé dans la banque au compte de chacune de ses entreprises de l'Etat pour les dépenses effectuées ou à effectuer se fera également sur papiers, de compte en compte bancaire sous le contrôle du Ministère des Finances. Même les paiements des salaires des cadres employés de ses entreprises se feront directement à partir des banques entre les dates très précises.

De la politique de l'espace et des taxes

L'ensemble de la nouvelle politique douanière sera appliqué en fonction de l'environnement socio-économique. L'ONATRA n'a pas d'entrepôts dans toute la RDC, l'exemple du Katanga est très éloquent car cette province a deux grands passages (routier et ferroviaire).

C'est la Société Nationale des Chemins de Fer du Cong (SNCC) qui a des entrepôts partout dans le Katanga, dans les deux Kasai, dans la Province Orientale et dans le Maniema, tandis que l'OFIDA et l'OCC sont ses partenaires. Il n'y a qu'un seul changement dans la pratique douanière comme à Boma et Matadi. La SNCC bénéficie de tous ses droits dans ces parties de la RDC comme l'ONATRA à l'Ouest.

Les routiers ne connaissent pas souvent le problème d'entreposage dans toutes nos frontières, car les véhicules utilisent les entrepôts des importateurs exportateurs. Dans ce cas, aucun frais (l'entreposage existe, et l'OFIDA et l'OCC sont les seuls à régler directement leurs problèmes douaniers).

Chapitre 8 : Les taxes économiques gouvernementales

Il est impérieux d'instaurer une autre politique des taxes, car ces pratiques engendrent des tracasseries qui détruisent l'économie du pays par une corruption qui clochardise les plus démunis (le peuple) en favorisant un petit groupe d'hommes. Ainsi, pour remédier efficacement au paiement des taxes Économiques, tout doit s'effectuer qu'une seule fois et pour une seule caisse du trésor public.

Ceci s'effectuera sur tous les produits destinés à la commercialisation, et seuls les importateurs payeront cette taxe économique avant de mettre leurs produits sur le marché. D'ailleurs il sera conseillé que cela se fasse au moment même de dédouanement à un coût très bas (20%) des dépenses douanières et toujours suivant les dimensions des containers et les tonnages en vrac. Cette formule permettra d'éviter des nombreuses spéculations dans le marché congolais, car il n'y aura plus une autre taxe à payer aux divers ministères, provinces, communes et autres jusqu'à la consommation.

Les Taxes Commerciales

C'est ici que les provinces et communes auront à bénéficier directement de leurs avoirs. Les grands opérateurs économiques d'import-export ont à régler leurs licences avec le Ministère de l'économie. Tandis qu'ils s'acquitteront de Taxe Provinciale de Commerce (IPC)) pour la vente de leurs produits en gros, demi-gros et en détail.

La Taxe provinciale de Commerce (TPC)

Consiste à payer annuellement le 5% du capital déclaré pour l'exercice de commerce dans la province concernée. Ceci est l'unique taxe que la division provinciale de l'économie doit encaisser auprès des opérateurs économiques de sa province. C'est-à-dire, l'opérateur économique doit déclarer le chiffre (montant) annuel de son commerce dans la province par exemple :100.000\$US, donc il doit à la Province annuellement 5.000\$US.

La Taxe Communale de Commerce (TCC)

Consiste à faire payer annuellement aux détenteurs des magasins, boutiques, restaurateurs, débits de boissons et toute autre activité à caractère commercial suivant l'importance, un montant forfaitaire allant de 100 à 500\$ US, Ceci doit être la taxe directe de la commune concernée:

La taxe de marchés communaux (TMC)

Consiste à faire payer journallement à tous les vendeurs dans le marché de la commune concernée suivant la catégorie des produits (manufacturés et d'alimentations), allant de 10 à 50 FC.

Conclusion

Il nous revient de trouver des pistes pour rendre à la RDC sa place de grande nation où le monde d'investissement s'accroît chaque année.

L'application de cette grande ouverture économique douanière, entre les opérateurs économiques de l'import – export et l'Etat congolais aura un impact très positif sur la vie sociale congolaise, car elle répondra aux attentes de toutes les communautés présentes en RDC (nationaux et étrangers),

La RDC a toujours été considérée comme le coeur de l'Afrique. A ce point il est très important de faire de notre pays la plaque tournante de commerce en Afrique Centrale. Pour atteindre un tel objectif, favoriser l'import des produits commerciaux de toutes sortes est un devoir.

En inondant notre marché national à très bas prix des produits importés, cette politique favorisera une grande stabilité dans l'export même de nos produits locaux, donc réaliser la relance des petites et moyennes industries de production. Ceci est une démarche réelle, car nous ferons de nos consommateurs nationaux et nos acheteurs étrangers du reste de l'Afrique un grand marché sans beaucoup de taxes en répondant positivement aux attentes africaines, et même au delà de l'Afrique, car ce sera un grand centre commercial sans frontières.

La Direction Générale de Migration (DGM), notre service d'immigration, pour sa part, jouera un grand rôle pour faciliter l'entrée et la sortie harmonieuse de tous les nationaux et les étrangers qui fréquenteront ce grand marché international sans frontières au coeur de l'Afrique pour que la sécurité et la circulation des personnes et de leurs biens soient une réalité incontournable des congolais dans l'histoire de développement de notre monde.

En réalisant cette nouvelle politique économique migratoire en RDC, nous voulons que la réussite soit globale pour l'humanité tout entière, car tous les peuples de ce monde sans distinction de race doivent se sentir dans leur seconde nation pour toutes les générations à venir. Ainsi, la République Démocratique du Congo (RDC) deviendra la Terre d'Avenir pour Tous.

ANNEXES.

Fiche d'identification des étrangers (à remplir 8 jours dès l'entrée en RDC)

1. Identité

Nom :prénom :

Lieu et date de naissance : profession :

Nationalité :Etat civil.....N°Passeport :Rue :

Quartier :Commune :Province :

Delivré àDate de délivrance.....date d'expiration :

2. Adresse du pays d'origine

Rue :Quartier :Commune :Province.....

3. Adresse en RDC

Rue.....Quartier ;.....Commune :Province :

4. Entrée en RDC

Date :Frontière :type de visa :Delivré par :

Date de délivrance : N°visa.....Raison réelle du séjour :

Durée : du séjour :

Moyensde substances :

Personnes à charge :

1.....tutelle en RDC.....

2.....Profession :

3.....Adresse :

.

Reconnaissance consulaire

Avis & Considérations	
Représentation en RDC	Représentation de la communauté en RDC

Reconnaissance territoriale

Avis & Considérations	
Chef du Quartier	Bourgmestre de la Communauté en RDC

Reconnaissance de l'immigration:

Avis & Considérations	
Chef de poste adjoint de la Police des Etranges	N°d'enregistrement communal

N.B: Tout changement d'adresse doit être signalé à la DGM communale
dans 72 heures

Signature du requérant

Fait à

Vu et approuvé par le Chef de poste

Aperçu biographique de l'auteur

Les mouvements migratoires à travers le monde contemporain ont atteint une ampleur qui nécessite une analyse lucide du phénomène.

La Direction Générale de migration en tant que gestionnaire officiel des flux migratoires en République Démocratique du Congo, trouve ici sa raison de s'affirmer face au grand défi de la reconstruction nationale très chère au peuple congolais et au reste du monde.

L'expérience combien remarquable de l'auteur à travers ses nombreux voyages et missions de par le monde trouve à un champs d'action approprié.

Monsieur Pierre Yambuya Lotika Kibesi est né le 12.12.1950 à Stanleyville (Kisangani). Il débuta ses études primaires à l'Athénée royal de la même ville en 1957 et termina ses études secondaires dans la province du Bas-Congo (RDC) en 1970.

Très jeune nationaliste, Combattant-Muleliste de l'Armée Populaire de Libération (APL) en 1964, aux côtés de Gaston Soumialot, Nicolas Olenga, Christophe Gbenye, Laurent-Désiré Kabila, Edouard Tupa, Ismael Tutwemoto, etc, ce qui lui conduira en exil au Soudan, en Ouganda, en Egypte, et en Bulgarie.

Revenu au pays mi-1966 et après ses études secondaires dans le Bas-Congo, il s'enrôla dans l'Armée Nationale Congolaise (ANC) en 1970 et obtenu sa licence de vol en hélicoptère à Marignane (France) en mai 1975. En 1984, il se révolta publiquement contre le régime criminel de Mobutu pour prendre le chemin de l'exil en Italie.

Ex.-Officier aviateur, ancien Haut fonctionnaire de l'Amriisty International, de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et de la Confédération Italienne du Syndicat des Travailleurs.

Pierre Yambuya Lotika Kibesi est auteur de plusieurs articles et publications dont «L'autopsie d'une armée sans coeur ni âme», lui a valu le Grand Prix Africain du livre en 1997.

Au début novembre 1996, il s'allia sans réserve à la lutte de son ancien compagnon Laurent-Désiré Kabila dans l'AFDL. Après la victoire populaire du 17 mai 1997 contre le régime criminel de Mobutu, Pierre Yambuya Lotika Kibesi sera appelé à réorganiser les services d'immigration de la République Démocratique du Congo.